

Avis public



PROMULGATION **PROJET PARTICULIER PP-126**

AVIS est par les présentes donné que la résolution approuvant le projet particulier PP-126 ci-après décrit a été adoptée par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 7 février 2022, est réputée conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de l'agglomération de Montréal et est entrée en vigueur le 24 février 2022 conformément à la loi.

RÉSOLUTION CA22 170024: approuvant le projet particulier PP-126 autorisant la démolition du bâtiment situé au 7486 rue Saint-Jacques, la transformation du bâtiment situé au 7460 rue Saint-Jacques, l'installation d'équipements mécaniques à l'extérieur des bâtiments, la construction d'un muret, l'aménagement d'une aire de stationnement donnant sur l'avenue Westmore ainsi que les travaux d'aménagement paysager du site pour le bâtiment industriel situé au 7460-7486 rue Saint-Jacques, en vertu *du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017)

Le présent avis ainsi que la résolution sont disponibles sur le site Internet de l'arrondissement dont l'adresse est : montreal.ca/cote-des-neiges-notre-dame-de-grace, en cliquant sur « Avis publics ».

FAIT à Montréal, ce 25 février 2022.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 7 février 2022

Résolution: CA22 170024

ADOPTION - PROJET PARTICULIER PP-126

ATTENDU QUE le Centre de sécurité civile accueille très favorablement la réduction du risque proposée par Lactalis et que cette réduction permettra de diminuer de manière significative les conséquences sur la population en cas d'accident majeur;

ATTENDU QUE l'agrandissement arrière du bâtiment situé au 7460, rue Saint-Jacques, visé dans la présente résolution, est essentiellement prévu à des fins d'améliorer la salubrité de la production ainsi que la sécurité au travail et ne vise pas à augmenter la production de l'usine;

ATTENDU QUE l'agrandissement latéral du bâtiment situé au 7460, rue Saint-Jacques, visé dans la présente résolution, est essentiellement prévu à des fins d'installation d'équipements mécaniques permettant la réduction du risque industriel et ne vise pas à augmenter la production de l'usine;

ATTENDU QUE le projet de résolution approuvant le projet particulier PP-126 visant la démolition du bâtiment situé au 7486, rue Saint-Jacques, la transformation du bâtiment situé au 7460, rue Saint-Jacques, l'installation d'équipements mécaniques à l'extérieur des bâtiments, la construction d'un muret, l'aménagement d'une aire de stationnement donnant sur l'avenue Westmore ainsi que les travaux d'aménagements paysagers du site, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017) a été adopté à la séance ordinaire tenue le 21 juin 2021, conformément aux articles 124 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU »;

ATTENDU QU'une affiche ou une enseigne a été placée le 22 juillet 2021 dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, de manière à annoncer la nature de celle-ci et le lieu où toute personne intéressée peut obtenir les renseignements relatifs au projet particulier, conformément à l'article 145.39 de la LAU;

ATTENDU QU'une période de consultation écrite sur le projet de résolution a été tenue du 25 août au 8 septembre 2021, conformément aux règles du décret 2021-054 du 16 juillet 2021 et à la résolution CA21 170144 et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;

ATTENDU QU'une séance de consultation par vidéoconférence a été tenue le 8 septembre 2021 au cours de laquelle les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;

ATTENDU QUE le second projet de résolution a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 décembre 2021 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue;

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de résolution ont été mises à la disposition du public;

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Sonny Moroz

D'adopter, tel que soumis, la résolution approuvant le projet particulier PP-126 visant la démolition du bâtiment situé au 7486, rue Saint-Jacques, la transformation du bâtiment situé au 7460, rue Saint-Jacques, l'installation d'équipements mécaniques à l'extérieur des bâtiments, la construction d'un muret, l'aménagement d'une aire de stationnement donnant sur l'avenue Westmore ainsi que les travaux d'aménagements paysagers du site, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017).

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire formé des lots 3 320 477, 3 320 482, 3 320 483, 3 802 489, 3 802 490, 3 802 493 et 3 802 494 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » joint à son annexe A.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la démolition du bâtiment situé au 7486 rue Saint-Jacques, la transformation du bâtiment situé au 7460 rue Saint-Jacques, l'installation d'équipements mécaniques à l'extérieur des bâtiments, la construction d'un muret, l'aménagement d'une aire de stationnement donnant sur l'avenue Westmore ainsi que les travaux d'aménagements paysagers sont autorisés aux conditions prévues à la présente résolution.

3. Aux fins de l'article 2, il est notamment permis de déroger :

1° aux articles suivants du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (01-276) :

- a) article 10, afin de permettre une hauteur inférieure à 7 mètres pour l'agrandissement en avant de la façade située au 7460 rue Saint-Jacques;
- b) article 383, afin de ne pas exiger un nombre d'arbres selon ce mode de calcul;
- c) article 565, afin de permettre une aire de stationnement en cour avant.

2° à l'article suivant du Règlement sur les clôtures et les haies à l'égard de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (R.R.V.M c. C-5) :

- a) article 6 (paragraphe 2) afin d'autoriser une clôture en cour avant, pour la portion du territoire laissée vacante par la démolition du bâtiment situé au 7486 rue Saint-Jacques et un muret devant la façade au 7460 rue Saint-Jacques d'une hauteur de plus de 0,9 mètre.
- c) article 6 (paragraphe 5) afin d'autoriser une clôture en cour arrière d'une hauteur de plus de 2 mètres.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III

CONDITIONS

SECTION I

CONDITIONS RELATIVES À LA DÉMOLITION DU BÂTIMENT SITUÉ AU 7486 RUE SAINT-JACQUES

4. Malgré l'article 21 du Règlement sur la démolition, la modification et l'agrandissement et l'occupation de bâtiments situés sur un emplacement comprenant les bâtiments portant les numéros 7460-7486 de la

rue Saint-Jacques et 1900 de l'avenue Westmore (R.V.M 00-091), la démolition du bâtiment situé au 7486 rue Saint-Jacques est autorisée.

5. Malgré l'article 12 du Règlement sur la démolition, la modification et l'agrandissement et l'occupation de bâtiments situés sur un emplacement comprenant les bâtiments portant les numéros 7460-7486 de la rue Saint-Jacques et 1900 de l'avenue Westmore (R.V.M 00-091), l'accès à l'aire de stationnement extérieur situé à l'ouest du bâtiment situé au 7486 de la rue Saint-Jacques n'est plus requis.

6. Préalablement à la démolition du bâtiment situé au 7486 rue Saint-Jacques, les travaux suivants doivent être complétés :

- a. les travaux de transformation du bâtiment situé au 7460 rue Saint-Jacques visant la réduction du risque industriel relié au système de réfrigération actuel et impliquant l'agrandissement du bâtiment en cour latérale et l'installation d'équipements mécaniques à l'extérieur des bâtiments, travaux visés à la section IV;
- b. les travaux d'aménagements paysagers pour la portion du terrain située à l'arrière des écrans acoustiques et visuels et de prolongement de l'écran acoustique et visuel, travaux visés à la section VI;
- c. les travaux visés à la section III;

7. En plus des documents et informations normalement exigibles, la demande de certificat d'autorisation de démolition doit être accompagnée :

- a. d'une demande de certificat d'autorisation d'aménagement paysager pour cette portion du terrain laissée vacante par la démolition du bâtiment;
- b. d'un plan de gestion des matériaux issus de la démolition;
- c. d'un plan de gestion et de mitigation des impacts du chantier.

8. Une clôture d'une hauteur de 1,80 mètre maximum, ajourée et composée d'acier peint noir, est autorisée en cour avant.

SECTION II

CONDITIONS RELATIVES À L'AGRANDISSEMENT EN COUR ARRIÈRE DU BÂTIMENT SITUÉ AU 7460 RUE SAINT-JACQUES POUR DES FINS D'AMÉLIORATION DE LA SALUBRITÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

9. Malgré l'article 4 du Règlement sur la démolition, la modification et l'agrandissement et l'occupation de bâtiments situés sur un emplacement comprenant les bâtiments portant les numéros 7460-7486 de la rue Saint-Jacques et 1900 de l'avenue Westmore (R.V.M 00-091), l'agrandissement du bâtiment sis au 7460 rue Saint-Jacques est autorisé en cour arrière à la condition qu'il n'excède pas une hauteur de 12 mètres et que son aire d'implantation soit d'un maximum de 700 m².

10. Préalablement à l'agrandissement du bâtiment situé au 7460 rue Saint-Jacques, les travaux suivants doivent être complétés :

- a. les travaux de transformation du bâtiment situé au 7460 rue Saint-Jacques visant la réduction du risque industriel relié au système de réfrigération actuel impliquant l'agrandissement du bâtiment en cour latérale et l'installation d'équipements mécaniques à l'extérieur des bâtiments, travaux visés à la section IV;
- b. les travaux d'aménagements paysagers pour la portion du terrain située à l'arrière des écrans acoustiques et visuels et de prolongement de l'écran acoustique et visuel, travaux visés à la section VI;
- c. les travaux visés à la section III;

11. 23 unités de stationnement pour vélos doivent être aménagées sur le site et aménagées à l'arrière du bâtiment situé au 7470 rue Saint-Jacques.

SECTION III

CONDITIONS RELATIVES À LA CONSTRUCTION D'UN MURET ET À L'AGRANDISSEMENT DEVANT LA FAÇADE DU BÂTIMENT SITUÉ AU 7460 RUE SAINT-JACQUES

12. Malgré l'article 19 du Règlement sur la démolition, la modification et l'agrandissement et l'occupation de bâtiments situés sur un emplacement comprenant les bâtiments portant les numéros 7460-7486 de la rue Saint-Jacques et 1900 de l'avenue Westmore (R.V.M 00-091), un muret d'une hauteur maximale de 5,5 mètres doit être érigé au-devant des équipements mécaniques conformément aux plans joints en annexe F à la présente résolution.

13. Malgré l'article 4 du Règlement sur la démolition, la modification et l'agrandissement et l'occupation de bâtiments situés sur un emplacement comprenant les bâtiments portant les numéros 7460-7486 de la rue Saint-Jacques et 1900 de l'avenue Westmore (R.V.M 00-091), l'agrandissement du bâtiment sis au 7460 rue Saint-Jacques est autorisé en cour avant à la condition qu'il n'excède pas une hauteur de 5,5 mètres et que son aire d'implantation soit d'un maximum de 15 m².

14. Les travaux d'aménagements paysagers devant la façade doivent être réalisés après la construction du muret, la transformation et l'agrandissement du bâtiment en façade, conformément aux plans joints en annexe E à la présente résolution.

SECTION IV

CONDITIONS RELATIVES À L'INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES ET À L'AGRANDISSEMENT EN COUR LATÉRALE À DES FINS DE RÉDUCTION DU RISQUE INDUSTRIEL

15. Malgré l'article 4 du Règlement sur la démolition, la modification et l'agrandissement et l'occupation de bâtiments situés sur un emplacement comprenant les bâtiments portant les numéros 7460-7486 de la rue Saint-Jacques et 1900 de l'avenue Westmore (R.V.M 00-091), l'agrandissement du bâtiment sis au 7460 rue Saint-Jacques est autorisé en cour latérale à la condition qu'il n'excède pas une hauteur de 10,3 mètres, qu'aucun équipement mécanique ne soit installé sur le toit et que son aire d'implantation soit d'un maximum de 90 m².

16. Malgré l'article 5 du Règlement sur la démolition, la modification et l'agrandissement et l'occupation de bâtiments situés sur un emplacement comprenant les bâtiments portant les numéros 7460-7486 de la rue Saint-Jacques et 1900 de l'avenue Westmore (R.V.M 00-091), l'installation des équipements mécaniques est autorisée à l'extérieur des bâtiments.

17. Les seuls nouveaux équipements mécaniques autorisés à l'extérieur des bâtiments sont :

- a. trois tours d'eau;
- b. une génératrice.

La hauteur maximale de ces équipements mécaniques mentionnés est de 8,7 mètres hors tout.

SECTION V

CONDITIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT DONNANT SUR L'AVENUE WESTMORE

18. Malgré l'article 10 du Règlement sur la démolition, la modification et l'agrandissement et l'occupation de bâtiments situés sur un emplacement comprenant les bâtiments portant les numéros 7460-7486 de la rue Saint-Jacques et 1900 de l'avenue Westmore (R.V.M 00-091), l'aménagement d'une aire de stationnement donnant sur l'avenue Westmore comprenant un nombre maximal de 18 unités de stationnement de véhicules peut être aménagé.

19. Préalablement à l'aménagement d'une aire de stationnement donnant sur l'avenue Westmore, les travaux suivants doivent être complétés :

- a. les travaux de transformation du bâtiment situé au 7460 rue Saint-Jacques visant la réduction du risque industriel relié au système de réfrigération actuel impliquant l'agrandissement du bâtiment en cour latérale et l'installation d'équipements mécaniques à l'extérieur des bâtiments, travaux visés à la section IV;
- b. les travaux d'aménagements paysagers pour la portion du terrain située à l'arrière des écrans acoustiques et visuels et de prolongement de l'écran acoustique, travaux visés à la

- section VI;
c. les travaux visés à la section III;

SECTION VI

CONDITIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER POUR LA PORTION DU TERRAIN SITUÉE À L'ARRIÈRE DES ÉCRANS ACOUSTIQUES ET VISUELS ET AU PROLONGEMENT DE L'ÉCRAN ACOUSTIQUE ET VISUEL EN COUR ARRIÈRE

- 20.** Un certificat d'autorisation d'aménagement paysager doit être obtenu préalablement à la réalisation de travaux d'aménagements paysagers pour la portion du terrain située à l'arrière des écrans acoustiques et visuels et aux travaux de prolongement de l'écran acoustique et visuel.
- 21.** Une demande de certificat d'autorisation d'aménagement paysager doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager pour la portion du terrain situé à l'arrière des écrans acoustiques et visuels, d'un plan préparé par un expert montrant la composition détaillée de l'écran acoustique et visuel prolongé ainsi qu'une expertise géotechnique relative à la solution de l'écran proposée. Le plan d'aménagement paysager doit être préparé par un expert dans le domaine et comprendre un tableau de plantation indiquant le nombre, les variétés et les dimensions des arbres existants et qui seront plantés sur le site.
- 22.** L'écran acoustique et visuel, construit dans le prolongement de l'écran acoustique et visuel existant, doit avoir une hauteur minimale de 10 mètres.

SECTION VII

DÉLAIS DE RÉALISATION

SOUS-SECTION I

TRAVAUX DE TRANSFORMATION VISANT LA RÉDUCTION DES RISQUES INDUSTRIELS LIÉS AU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DANS LE BÂTIMENT SITUÉ AU 7460 RUE SAINT-JACQUES IMPLIQUANT L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT EN COUR LATÉRALE ET IMPLIQUANT L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES À L'EXTÉRIEUR DES BÂTIMENTS

- 23.** Les travaux de transformation visant la réduction des risques industriels liés au système de réfrigération impliquant l'agrandissement du bâtiment en cour latérale et l'installation d'équipements mécaniques à l'extérieur des bâtiments doivent être réalisés à l'intérieur d'un délai de 24 mois suivants l'entrée en vigueur de la présente résolution.

En cas de non-respect du délai prévu au premier alinéa, la présente résolution devient nulle et sans effet.

SOUS-SECTION II

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS POUR LA PORTION DU TERRITOIRE LAISSÉE VACANTE PAR LA DÉMOLITION DU BÂTIMENT SITUÉ AU 7486 RUE SAINT-JACQUES

- 24.** Les travaux d'aménagements paysagers prévus sur la portion du territoire laissé vacant par la démolition doivent être réalisés dans les 24 mois suivant la fin des travaux de démolition du bâtiment situé au 7486 rue Saint-Jacques.
- En cas de non-respect du délai prévu au premier alinéa, la présente résolution devient nulle et sans effet.

SECTION VII

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

- 25.** La délivrance d'un permis de transformation pour des travaux impliquant une modification au volume du bâtiment et l'installation d'équipements mécaniques à l'extérieur des bâtiments, d'un permis d'aménagement paysager ou d'un permis d'aménagement d'une aire de stationnement est assujettie à l'approbation préalable des plans par le Conseil d'arrondissement.
- 26.** L'évaluation du conseil doit tenir compte, en plus des critères cités à l'article 9 du Règlement sur les

projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02-17017), et objectifs et des critères d'évaluation cités aux articles 607.2 du Règlement d'urbanisme (01-276) des objectifs et des critères d'évaluation supplémentaires suivants :

Objectif 1 :

Offrir un aménagement paysager de qualité sur l'ensemble du terrain

Les critères permettant d'atteindre cet objectif sont :

- 1° la plantation d'arbres à grand déploiement, la création de milieux naturels connectés et l'aménagement de lieux de détente conviviaux sont favorisés;
- 2° les arbres existants matures doivent être conservés et des mesures de protection appropriées doivent être prises durant les travaux de démolition et de construction;
- 3° les aménagements paysagers doivent mettre en valeur la façade du bâtiment situé au 7460 rue Saint-Jacques;
- 4° les aménagements paysagers réalisés sur la portion du territoire laissée vacante par la démolition du bâtiment situé au 7486 rue Saint-Jacques doivent participer à l'encadrement de la rue Saint-Jacques en apportant une contribution positive au paysage de la rue et offrir au voisinage un interface de qualité entre l'usine et le domaine public;
- 5° la fragilité du milieu naturel de la falaise Saint-Jacques et la présence d'un bois dans la partie sud du terrain doivent être considérés lors du choix des végétaux, de l'entretien et de la construction de l'écran acoustique et visuel;
- 6° le plan d'aménagements paysagers pour la portion du terrain situé à l'arrière des écrans acoustiques et visuels doit prévoir le maintien des arbres existants et la plantation de nouveaux arbres, lorsque l'espace est disponible, la plantation de vignes sur les murs écrans et la construction d'un écran acoustique et visuel végétalisé dans le prolongement de l'écran acoustique et visuel existant;
- 7° les fondations de l'écran visuel et acoustique doivent participer à la consolidation du sol et ainsi ne pas favoriser l'érosion de la falaise;
- 8° l'aménagement de l'écran visuel et acoustique dans la bande de 5 mètres à partir du talus de la falaise doit minimiser le remblai et le déblai.

Objectif 2 :

Optimiser les agrandissements du bâtiment afin de minimiser leurs superficies et les nuisances sur le voisinage

Les critères permettant d'atteindre cet objectif sont :

- 1° les impacts visuels et sonores des équipements techniques et mécaniques situés sur le toit sont minimisés par des solutions techniques et architecturales;
- 2° le projet doit tendre à respecter l'implantation et le gabarit général de construction présenté aux plans en annexe B et D.

Objectif 3 :

Prévoir une localisation optimale des équipements mécaniques situés à l'extérieur des bâtiments visés à l'article 16.

Les critères permettant d'atteindre cet objectif sont :

- 1° la localisation des équipements mécaniques permet de minimiser les nuisances reliées au bruit qu'ils émettent;
- 2° les études acoustiques doivent démontrer le respect des niveaux sonores mesurés ou estimés à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments résidentiels avoisinants comme prévu au règlement sur le bruit R.R.V.M., c.B-3 et l'implantation de mesures de mitigation doivent être prévue, le cas échéant, afin de respecter ledit règlement;
- 3° l'implantation et la volumétrie des équipements mécaniques doivent tendre à respecter l'implantation et les hauteurs montrées aux plans en annexe D.

Objectif 4 :

Mettre en valeur la façade du bâtiment situé au 7460 rue Saint-Jacques

Les critères permettant d'atteindre cet objectif sont :

- 1° les équipements mécaniques existants en cour avant doivent être dissimulés depuis la voie publique à l'exception de ceux situés à l'extrémité Est comme montrée au plan A08 joint en annexe E à la présente résolution;
- 2° l'implantation du muret et de l'agrandissement en façade doit créer un ensemble homogène;
- 3° la maçonnerie doit constituer le matériau principal de revêtement;
- 4° l'agrandissement et la transformation de la façade du bâtiment situé au 7460 rue Saint-Jacques ainsi que le muret en cour avant doivent tendre à respecter les plans joints en annexe E à la présente résolution.

Objectif 5 :

Aménager l'aire de stationnement donnant sur l'avenue Westmore en bonifiant la végétation.

Les critères permettant d'atteindre cet objectif sont :

- 1° l'aménagement de l'aire de stationnement doit tendre à respecter les plans joints en annexe F à la présente résolution.

ANNEXE A

Territoire d'application et certificat de localisation.

ANNEXE B

Plan de la falaise et du bois, Plan d'implantation existant et plan d'implantation proposé : plans A00, A01 et A02 réalisés par Miguel Escobar, architecte et estampillés par la DAUSE le 21 mai 2021 et le 2 septembre 2021.

ANNEXE C

Projet d'agrandissement arrière du bâtiment sis au 7460 rue Saint-Jacques : plans A09, A09A, A09B, A10, A10A, A11, A11A réalisés par Miguel Escobar, architecte et estampillés par la DAUSE le 21 mai 2021.

Projet d'agrandissement latéral du bâtiment sis au 7460 rue Saint-Jacques : plan A11B réalisé par Miguel Escobar, architecte et estampillés par la DAUSE le 2 septembre 2021.

ANNEXE D

Plan montrant l'emplacement, la dimension et la hauteur des équipements mécaniques : plan A16 réalisé par Miguel Escobar, architecte et estampillé par la DAUSE le 2 septembre 2021.

ANNEXE E

Plan de la façade du bâtiment sis au 7460 rue Saint-Jacques : plans A06, A07, A08 et A15 réalisés par Miguel Escobar, architecte et estampillés par la DAUSE le 21 mai 2021.

ANNEXE F

Plan d'aménagement d'une aire de stationnement donnant sur l'avenue Westmore : plans A13 et A15 réalisés par Miguel Escobar, architecte et estampillés par la DAUSE le 21 mai 2021.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1213558002

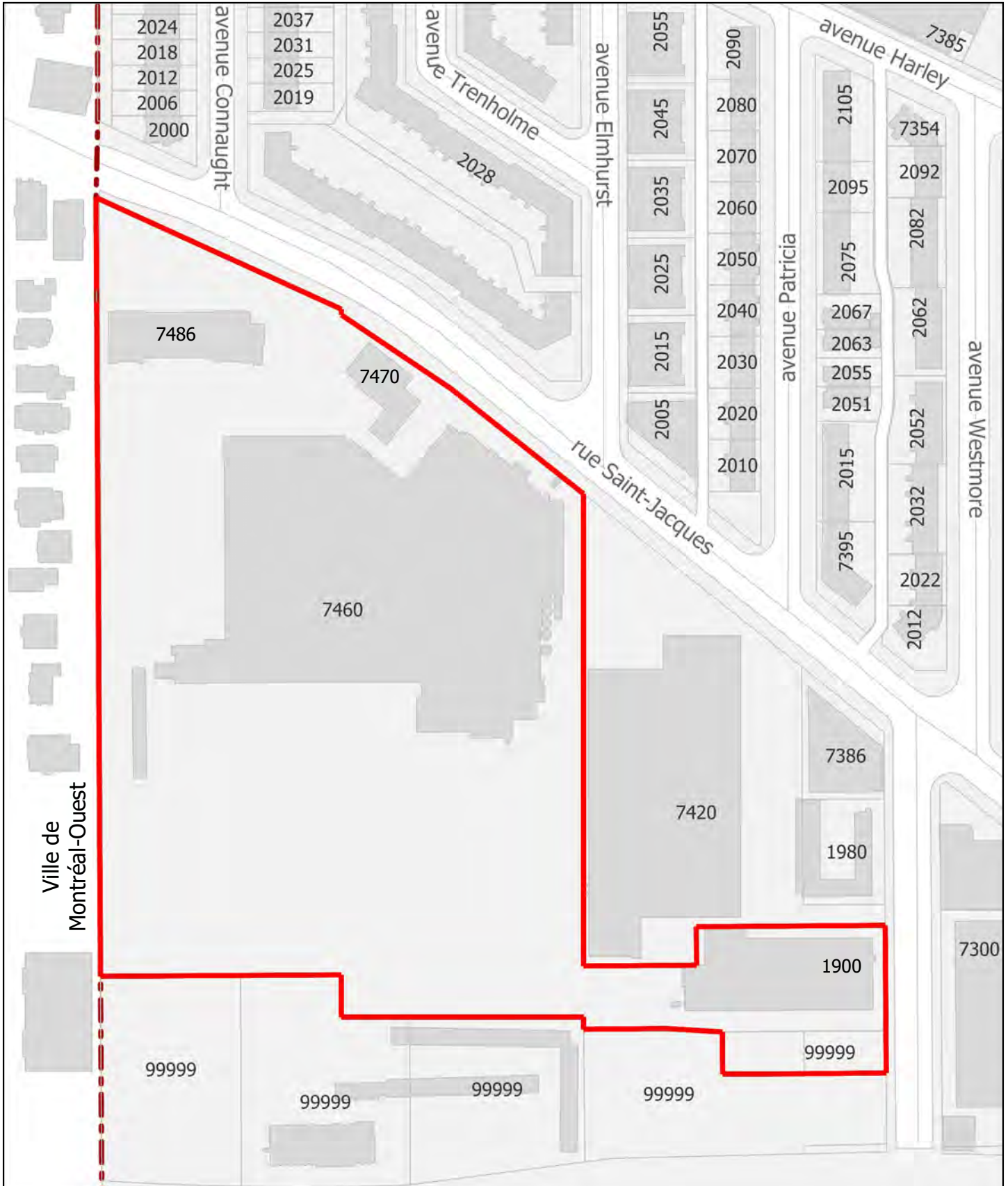
Julie FARALDO BOULET

Secrétaire d'arrondissement substitut

Signée électroniquement le 9 février 2022

ANNEXE A - TERRITOIRE D'APPLICATION

Dossier 1213558002





LEGENDE

- ENTRÉE DE SUEZ
- RÉSEAU
- RÉGARD ÉLECTRIQUE
- RÉGARD D'ÉGOUT
- PUISARD
- BORNE-FONTAINE
- VANNE
- HABAN
- POLEAU
- FEU DE CIRCULATION
- LAMPADAIRE
- BUTOIR
- POUILLE
- ENCLAVE
- LIMITÉ DE LOT
- LIMITÉ DE LOT BORNANT
- FILS AÉRIENS
- CLOTURE
- LIMITÉ DE ROSEE
- MESURE (m)
- CADASTRE (c)
- MARGE DE LA FALSADE (5.0M)
- FALSADE SAINT-JACQUES

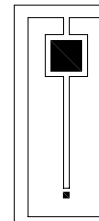
NOTES

- CERTAINS DÉTAILS EXISTANTS POURRAIENT NE PAS APPARAÎTRE SUR CE PLAN À CAUSE DES CONDITIONS D'ENVIENEMENT À LA DATE DU RELEVÉ.
- DE PLAN ET LE RAPPORT FONT PARTIE INTÉGRANTE DU PRÉSENT CROQUIS DE LOCALISATION QUI A ÉTÉ PRÉPARÉ À LA DEMANDE DE PANAMALY CANADA INC POUR DES FINS DE VENTE ET/OU DE FOURNITURE DE L'APRÈS-VENTE DE LA SOCIÉTÉ.
- LES DIMENSIONS SONT EN MÈTRES (M).
- SUIVET À UNE VÉRIFICATION ASTRALE DES TITRES ET DES SURFACES.
- LES MARGES DE RÉGAL INDICÉES SUR CE PLAN ONT ÉTÉ MESURÉES AU REVERSEMENT.
- DATE DES RECHERCHES: 8 AVRIL 2018
- LOTS: 3 320 477, 3 320 482, 3 320 483, 3 802 488, 3 802 490, 3 802 493 ET 3 802 494.

ARSENAULT		arsenault.ca	514.889.0300
1101 boulevard de l'Industrie		3888, rue J.	3888, rue J.
MONTRÉAL, QUÉBEC H4M 1K4		MONTRÉAL, QUÉBEC H4M 1K4	
PLAN ACCOMPAGNANT UN CERTIFICAT DE LOCALISATION		2018-10-03	
MONTRÉAL, LE 03 AVRIL 2018		I 49716	

Annexe B

Sommaire
1213558002



MIGUEL ESCOBAR
 ARCHITECTE
 1117, STE-CATHERINE, O
 SUITE 705
 MONTREAL
 QC. H3B 1H9
 TEL: (514) 876-9797
 FAX: (514) 876-9898

PROJET:
LACTALIS,
 7460 ST-JACQUES OUEST,
 NOTRE-DAME-DE-GRÂCE, QUÉBEC



LÉGENDE:

SCEAU:



ÉMISSION:

No	DATE	DESCRIPTION	PAR
4	21 mai 21	Émis pour CCU & PCCMOI	Y.S.
3	22 fév. 21	Émis pour PCCMOI	Y.S.
2	24 nov. 20	Émis pour PCCMOI	Y.S.&G.D.
1	22 oct. 20	Émis pour PCCMOI	Y.S.

DISCIPLINE: **ARCHITECTURE**

TITRE DU DESSIN:
**FALAISE ST-JACQUES ET
 LIMITE DU BOIS**

DATE: 28 août 2018	ÉCHELLE: 1"=110'-0"	DES. No:
VÉRIFIÉ PAR:	DES. PAR: G.D.	A00
PROJET No: P13-070PA	DOSSIER No: FCG14-005-3	

REF.: ...\\mes+U13 (2020)\P13-070\p13-070-3\CAD\2020\1019-Lactalis-Proposition Facades

LÉGENDE

- FALAISE ST-JACQUES (LIMITE FOURNIE PAR CDN/NDG)
- LIMITE DU BOIS (LIMITE FOURNIE PAR CDN/NDG)
- FALAISE ST-JACQUES (D'APRÈS ARPENTEUR)

NOTE IMPORTANTE : LES TRACÉS DE LA FALAISE ST-JACQUES ET DU BOISÉ FOURNIS PAR L'ARRONDISSEMENT DEVRONT ÊTRE VÉRIFIÉS PAR L'ARPENTEUR GÉOMÈTRE AU PRINTEMPS 2021 CAR ILS NE CORRESPONDENT PAS AU TRACÉ DE LA FALAISE DESSINÉ PAR L'ARPENTEUR SUR LE CERTIFICAT DE LOCALISATION DE 2019.

Division de l'urbanisme

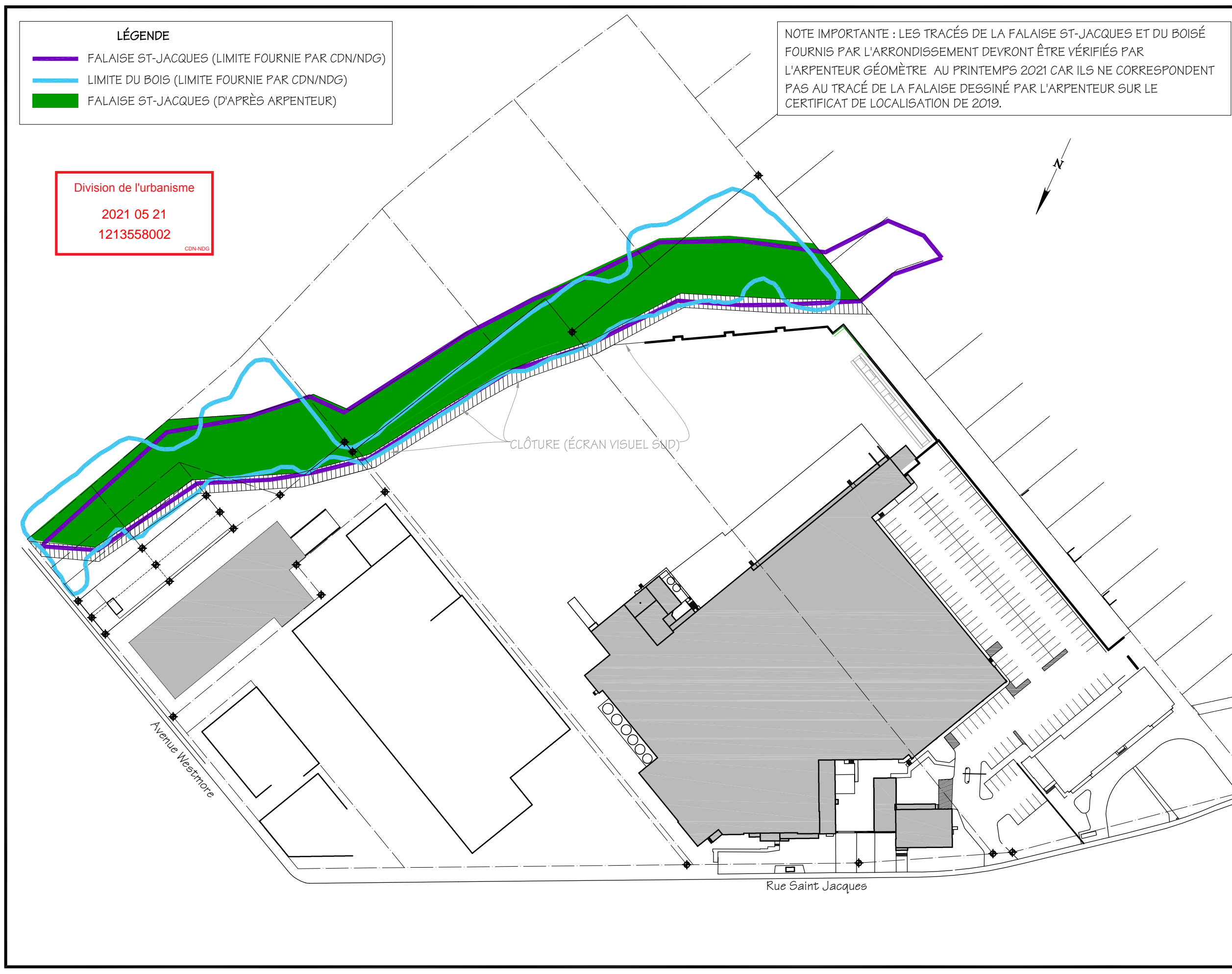
2021 05 21
 1213558002

CDN-NDG

CLÔTURE (ÉCRAN VISUEL SVD)

Avenue Westmore

Rue Saint Jacques



PROJET: **LACTALIS,**
7460 ST-JACQUES OUEST,
NOTRE-DAME-DE-GRÂCE, QUÉBEC



LÉGENDE:

SCEAU:



ÉMISSION:

No	DATE	DESCRIPTION	PAR
4	21 mai 21	Émis pour CCU & PCCMOI	Y.S.
3	22 fév. 21	Émis pour PCCMOI	Y.S.
2	24 nov. 20	Émis pour PCCMOI	Y.S.&G.D.
1	22 oct. 20	Émis pour PCCMOI	Y.S.

DISCIPLINE: **ARCHITECTURE**

TITRE DU DESSIN:
PLAN D'IMPLANTATION
EXISTANT

DATE: 28 août 2018	ÉCHELLE: 1"=110'-0"	DES. No: A01
VÉRIFIÉ PAR:	DES. PAR: G.D.	
PROJET No: P13-070PA	DOSSIER No: FCG14-005-3	
REF.: ...\\mes+U13 (2020)\P13-070\p1\FCG14-005-3\CAD\20201019-Lactalis-Proposition Facades		

LÉGENDE

- FALAISE ST-JACQUES
- BANDE DE 5 MÈTRES
- STATIONNEMENT EXISTANT

Division de l'urbanisme

2021 05 21
 1213558002

CDN-NDG

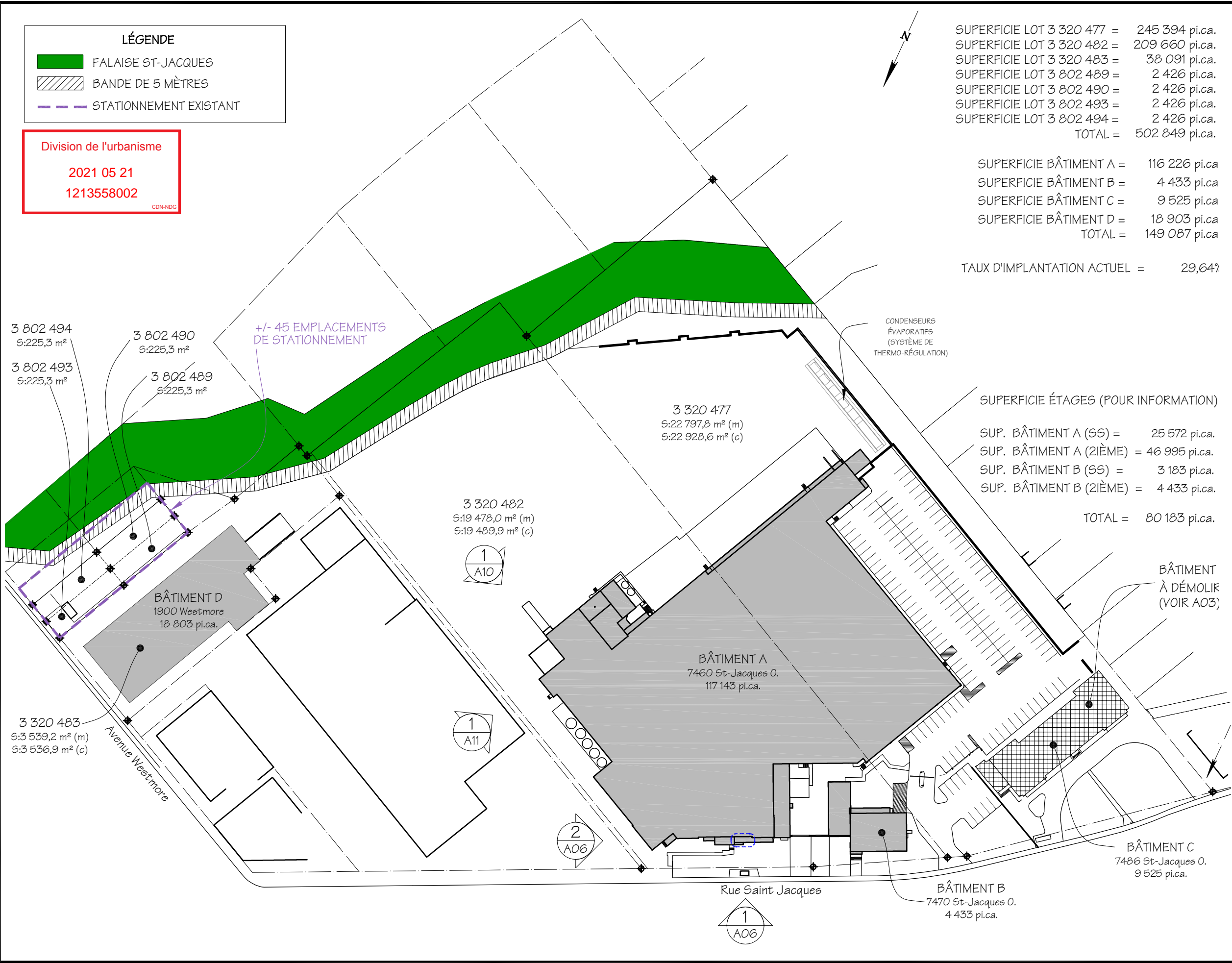
SUPERFICIE LOT 3 320 477 = 245 394 pi.ca.
 SUPERFICIE LOT 3 320 482 = 209 660 pi.ca.
 SUPERFICIE LOT 3 320 483 = 38 091 pi.ca.
 SUPERFICIE LOT 3 802 489 = 2 426 pi.ca.
 SUPERFICIE LOT 3 802 490 = 2 426 pi.ca.
 SUPERFICIE LOT 3 802 493 = 2 426 pi.ca.
 SUPERFICIE LOT 3 802 494 = 2 426 pi.ca.
 TOTAL = 502 849 pi.ca.

SUPERFICIE BÂTIMENT A = 116 226 pi.ca.
 SUPERFICIE BÂTIMENT B = 4 433 pi.ca.
 SUPERFICIE BÂTIMENT C = 9 525 pi.ca.
 SUPERFICIE BÂTIMENT D = 18 903 pi.ca.
 TOTAL = 149 087 pi.ca.




TAUX D'IMPLANTATION ACTUEL = 29,64%

SUPERFICIE ÉTAGES (POUR INFORMATION)

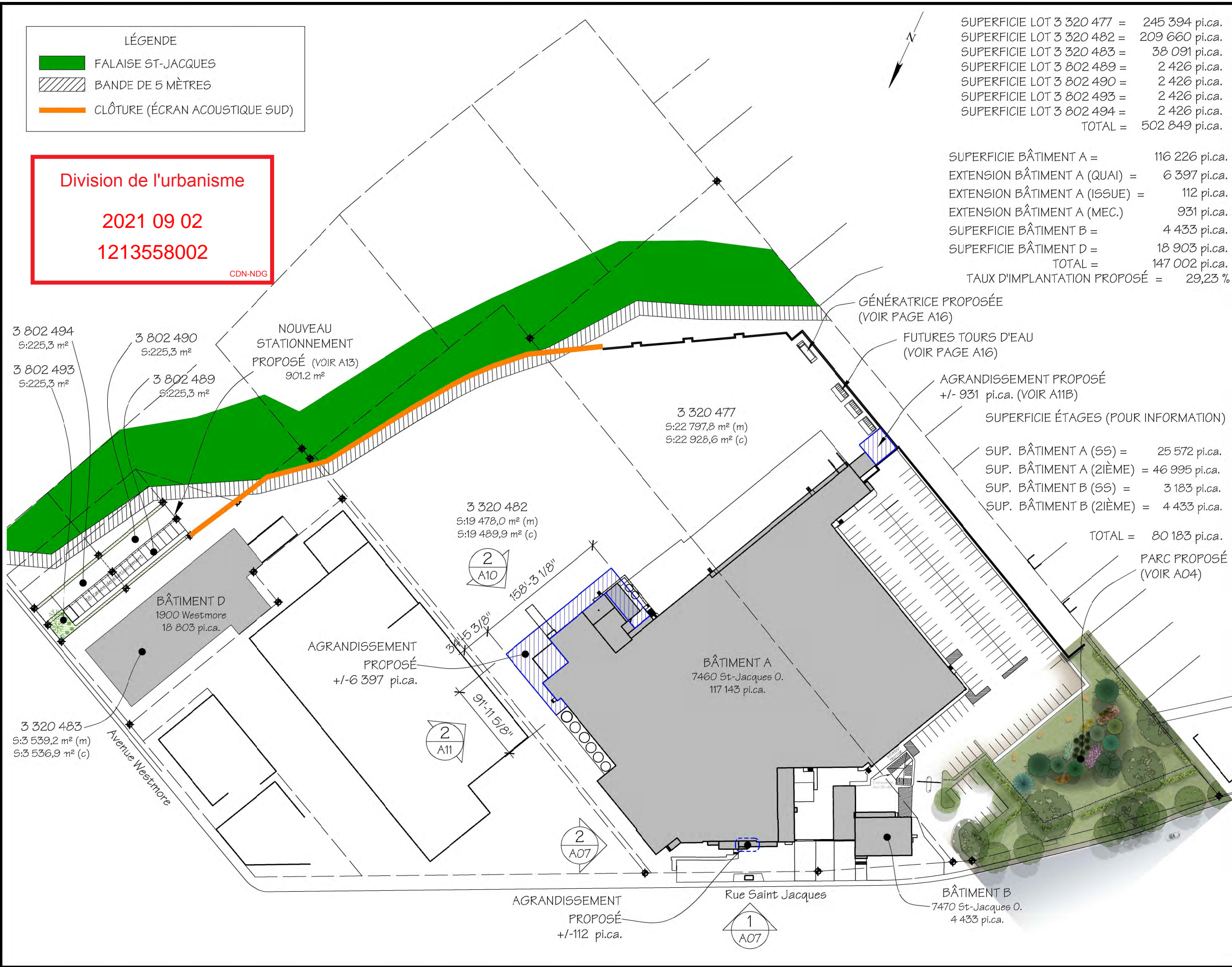
SUP. BÂTIMENT A (SS) = 25 572 pi.ca.
 SUP. BÂTIMENT A (2IÈME) = 46 995 pi.ca.
 SUP. BÂTIMENT B (SS) = 3 183 pi.ca.
 SUP. BÂTIMENT B (2IÈME) = 4 433 pi.ca.
 TOTAL = 80 183 pi.ca.



LÉGENDE

	FALAISE ST-JACQUES
	BANDE DE 5 MÈTRES
	CLÔTURE (ÉCRAN ACOUSTIQUE SUD)

Division de l'urbanisme
 2021 09 02
 1213558002
CDN-NDG



SUPERFICIE LOT 3 320 477 =	245 394 pi.ca.
SUPERFICIE LOT 3 320 482 =	209 660 pi.ca.
SUPERFICIE LOT 3 320 483 =	38 091 pi.ca.
SUPERFICIE LOT 3 802 489 =	2 426 pi.ca.
SUPERFICIE LOT 3 802 490 =	2 426 pi.ca.
SUPERFICIE LOT 3 802 493 =	2 426 pi.ca.
SUPERFICIE LOT 3 802 494 =	2 426 pi.ca.
TOTAL =	502 849 pi.ca.

SUPERFICIE BÂTIMENT A =	116 226 pi.ca.
EXTENSION BÂTIMENT A (QUAI) =	6 397 pi.ca.
EXTENSION BÂTIMENT A (ISSUE) =	112 pi.ca.
EXTENSION BÂTIMENT A (MEC.) =	931 pi.ca.
SUPERFICIE BÂTIMENT B =	4 433 pi.ca.
SUPERFICIE BÂTIMENT D =	18 903 pi.ca.
TOTAL =	147 002 pi.ca.
TAUX D'IMPLANTATION PROPOSÉ =	29,23 %

MIGUEL ESCOBAR
 ARCHITECTE

1117, STE-CATHERINE, O
 SUITE 705
 MONTREAL
 QC. H3B 1H9


TEL: (514) 876-9797
 FAX: (514) 876-9898

PROJET: **LACTALIS,
 7460 ST-JACQUES OUEST,
 NOTRE-DAME-DE-GRÂCE, QUÉBEC**

CLIENT: **GRUPE LACTALIS**

LÉGENDE:

SCEAU:



ÉMISSION:

No	DATE	DESCRIPTION	PAR
7	2 sept. 21	Émis pour PCCMOI	Y.S.
6	23 août 21	Émis pour PCCMOI	Y.S.
5	6 juil. 21	Émis pour PCCMOI	Y.S.
4	21 mai 21	Émis pour CCU & PCCMOI	Y.S.
3	22 fév. 21	Émis pour PCCMOI	Y.S.
2	24 nov. 20	Émis pour PCCMOI	Y.S.&G.D.
1	22 oct. 20	Émis pour PCCMOI	Y.S.

DISCIPLINE: **ARCHITECTURE**

TITRE DU DESSIN:
**PLAN D'IMPLANTATION
 PROPOSÉ**

DATE: 28 août 2018	ÉCHELLE: 1"=110'-0"	DES. No: A02
VÉRIFIÉ PAR:	DES. PAR: G.D.	
PROJET No: P13-070PA	DOSSIER No: FCG-4-005-3	

Annexe C

Sommaire
1213558002

PROJET:
LACTALIS,
7460 ST-JACQUES OUEST,
NOTRE-DAME-DE-GRÂCE, QUÉBEC



LÉGENDE:

SCEAU:



ÉMISSION:

No	DATE	DESCRIPTION	PAR
4	21 mai 21	Émis pour CCU & PCCMOI	Y.S.
3	22 fév. 21	Émis pour PCCMOI	Y.S.
2	24 nov. 20	Émis pour PCCMOI	Y.S.&G.D.
1	22 oct. 20	Émis pour PCCMOI	Y.S.


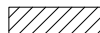
DISCIPLINE: **ARCHITECTURE**

TITRE DU DESSIN:
AIRES DE CHARGEMENT &
CIRCULATION DES CAMIONS

DATE: 28 août 2018	ÉCHELLE: 1"=110'-0"	DES. No: A09
VÉRIFIÉ PAR:	DES. PAR: G.D.	
PROJET No: P13-070PA	DOSSIER No: FCG14-005-3	





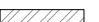
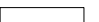
REF.: ...\\mea+U13 (2020)\P13-070pa\FCG14-005-3\CAD\20201019-Lactalis-Proposition Facades

LÉGENDE 1

-  FALAISE ST-JACQUES
-  BANDE DE 5 MÈTRES

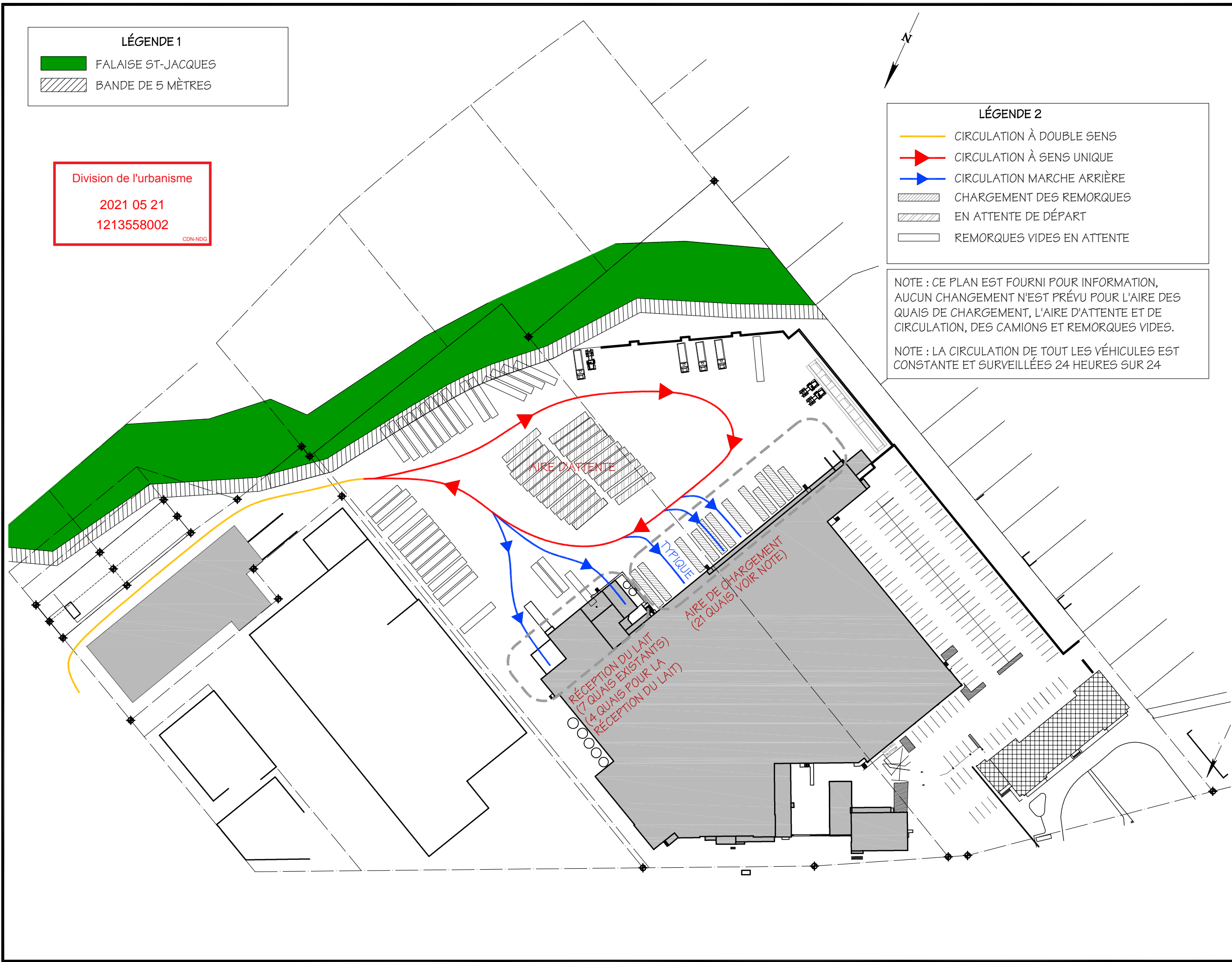
Division de l'urbanisme
 2021 05 21
 1213558002
 CDN-NDG

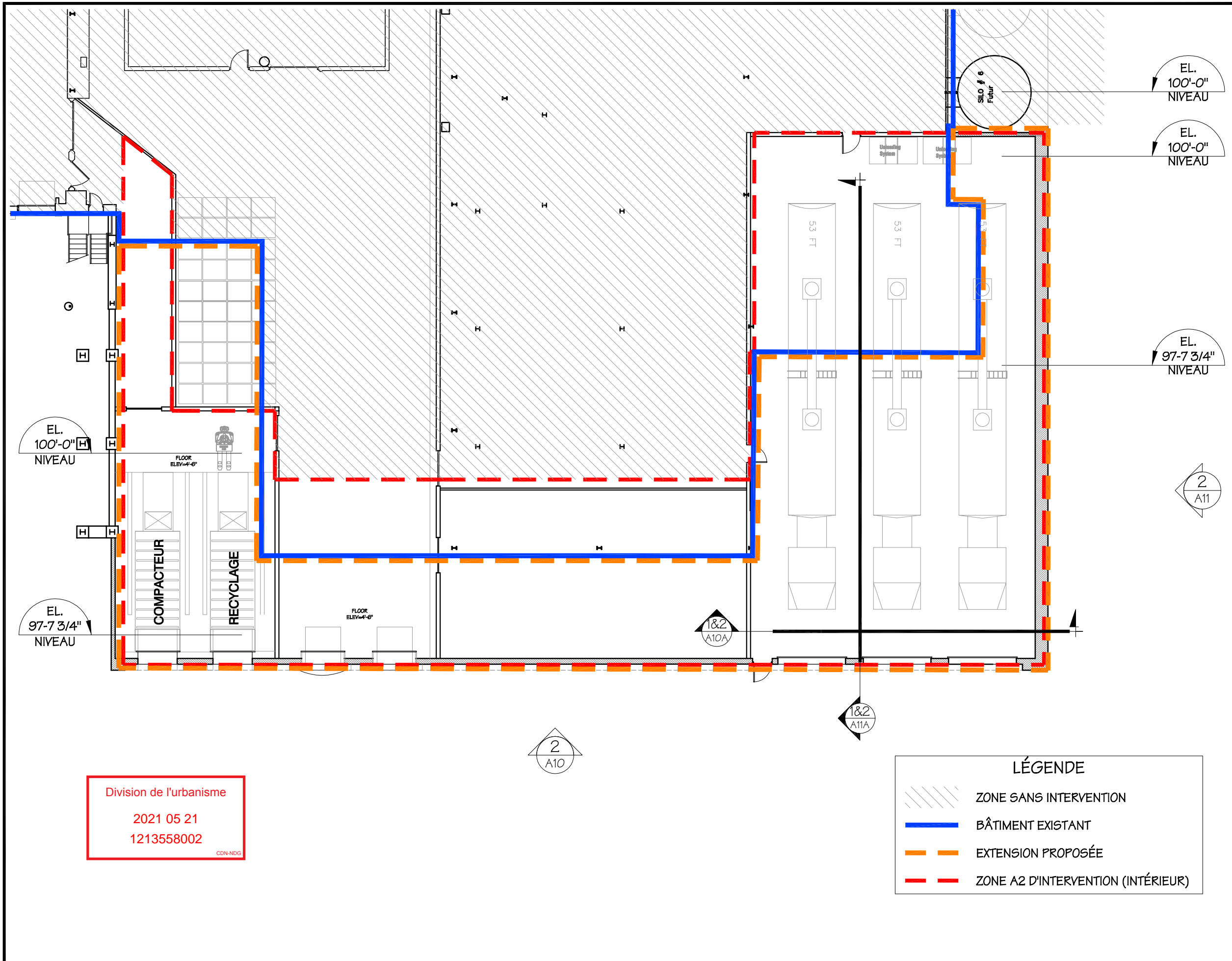
LÉGENDE 2

-  CIRCULATION À DOUBLE SENS
-  CIRCULATION À SENS UNIQUE
-  CIRCULATION MARCHÉ ARRIÈRE
-  CHARGEMENT DES REMORQUES
-  EN ATTENTE DE DÉPART
-  REMORQUES VIDES EN ATTENTE

NOTE : CE PLAN EST FOURNI POUR INFORMATION, AUCUN CHANGEMENT N'EST PRÉVU POUR L'AIRES DE CHARGEMENT, L'AIRES D'ATTENTE ET DE CIRCULATION, DES CAMIONS ET REMORQUES VIDES.

NOTE : LA CIRCULATION DE TOUT LES VÉHICULES EST CONSTANTE ET SURVEILLÉES 24 HEURES SUR 24





PROJET: **LACTALIS, 7460 ST-JACQUES OUEST, NOTRE-DAME-DE-GRÂCE, QUÉBEC**



LÉGENDE:



ÉMISSION:

No	DATE	DESCRIPTION	PAR
4	21 mai 21	Émis pour CCU & PCCMOI	Y.S.
3	22 fév. 21	Émis pour PCCMOI	Y.S.
2	11 nov. 20	Émis pour PCCMOI	Y.S.
1	22 oct. 20	Émis pour PCCMOI	Y.S.

DISCIPLINE: **ARCHITECTURE**

TITRE DU DESSIN: **AGRANDISSEMENT DE LA RÉCEPTION DU LAIT PROPOSÉ**

DATE: 28 août 2018	ÉCHELLE: 1/16"=1'-0"	DES. No: A09A
VÉRIFIÉ PAR:	DES. PAR: Y.S.	
PROJET No: P13-070PA	DOSSIER No: FCG14-005-3	

Division de l'urbanisme
 2021 05 21
 1213558002
 CDN-NDG

LÉGENDE

- ZONE SANS INTERVENTION
- BÂTIMENT EXISTANT
- EXTENSION PROPOSÉE
- ZONE A2 D'INTERVENTION (INTÉRIEUR)

PROJET: **LACTALIS,**
 7460 ST-JACQUES OUEST,
 NOTRE-DAME-DE-GRÂCE, QUÉBEC



LÉGENDE:

SCEAU:



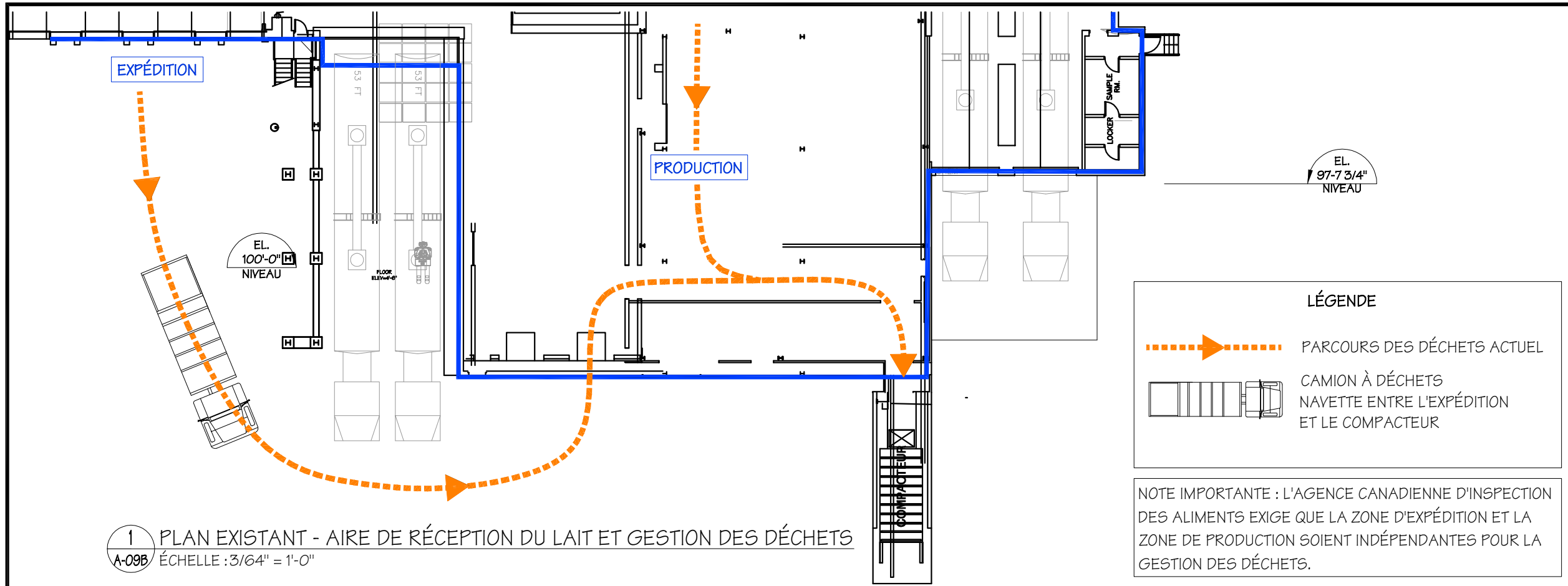
ÉMISSION:

No	DATE	DESCRIPTION	PAR
5	21 mai 21	Émis pour CCU & PCCMOI	Y.S.
4	22 fév. 21	Émis pour PCCMOI	Y.S.
3	22 jan. 21	Émis pour DISCUSSION	Y.S.
2	11 nov. 20	Émis pour PCCMOI	Y.S.
1	22 oct. 20	Émis pour PCCMOI	Y.S.

DISCIPLINE: **ARCHITECTURE**

TITRE DU DESSIN:
**QUAI DE RÉCEPTION DU LAIT
 EXISTANT ET PROPOSÉ**

DATE: 28 août 2018	ÉCHELLE: 3/64"=1'-0"	DES. No: A09B
VÉRIFIÉ PAR:	DES. PAR: Y.S.	
PROJET No: P13-070PA	DOSSIER No: FCG14-005-3	
REF.: ...\\mea+U13 (2020)\P13-070pa\FCG14-005-3\CAD\20201019-Lactalis-Proposition Facades		



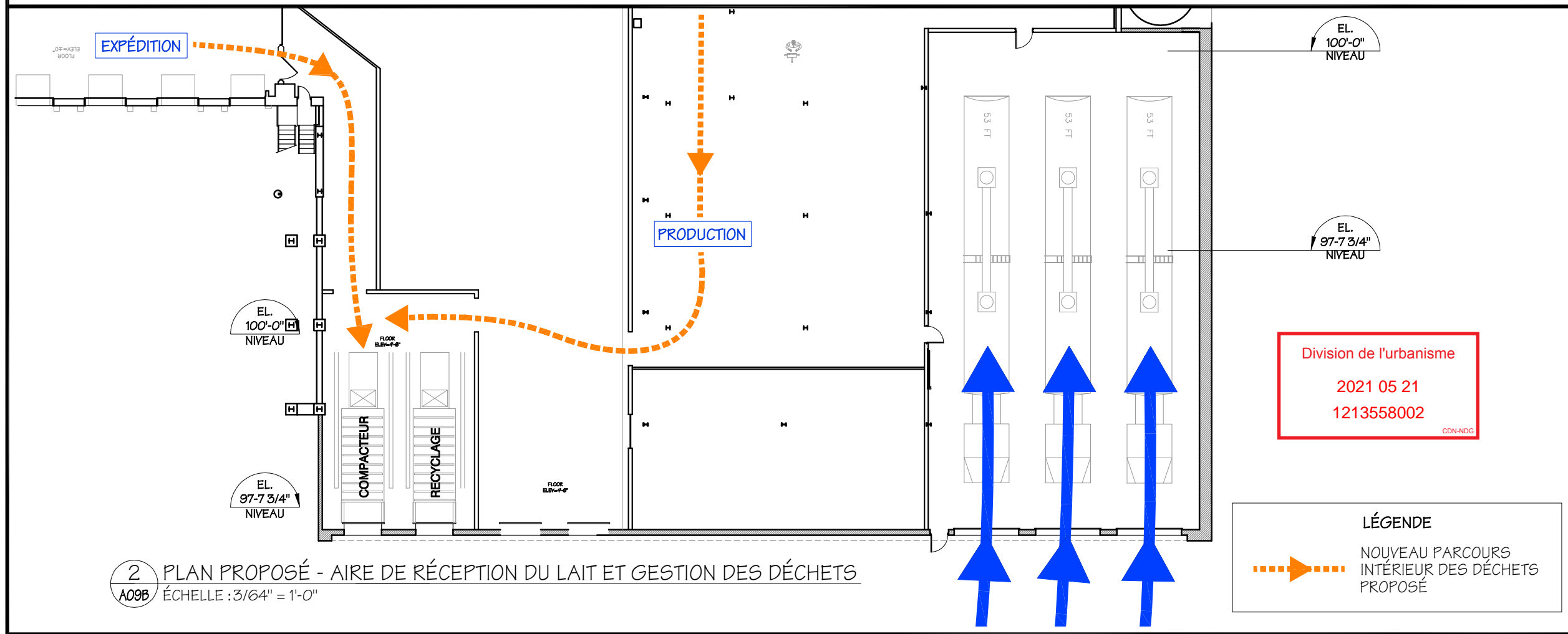
1 PLAN EXISTANT - AIRE DE RÉCEPTION DU LAIT ET GESTION DES DÉCHETS
 A-09B ÉCHELLE : 3/64" = 1'-0"

LÉGENDE

PARCOURS DES DÉCHETS ACTUEL

CAMION À DÉCHETS NAVETTE ENTRE L'EXPÉDITION ET LE COMPACTEUR

NOTE IMPORTANTE : L'AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS EXIGE QUE LA ZONE D'EXPÉDITION ET LA ZONE DE PRODUCTION SOIENT INDÉPENDANTES POUR LA GESTION DES DÉCHETS.



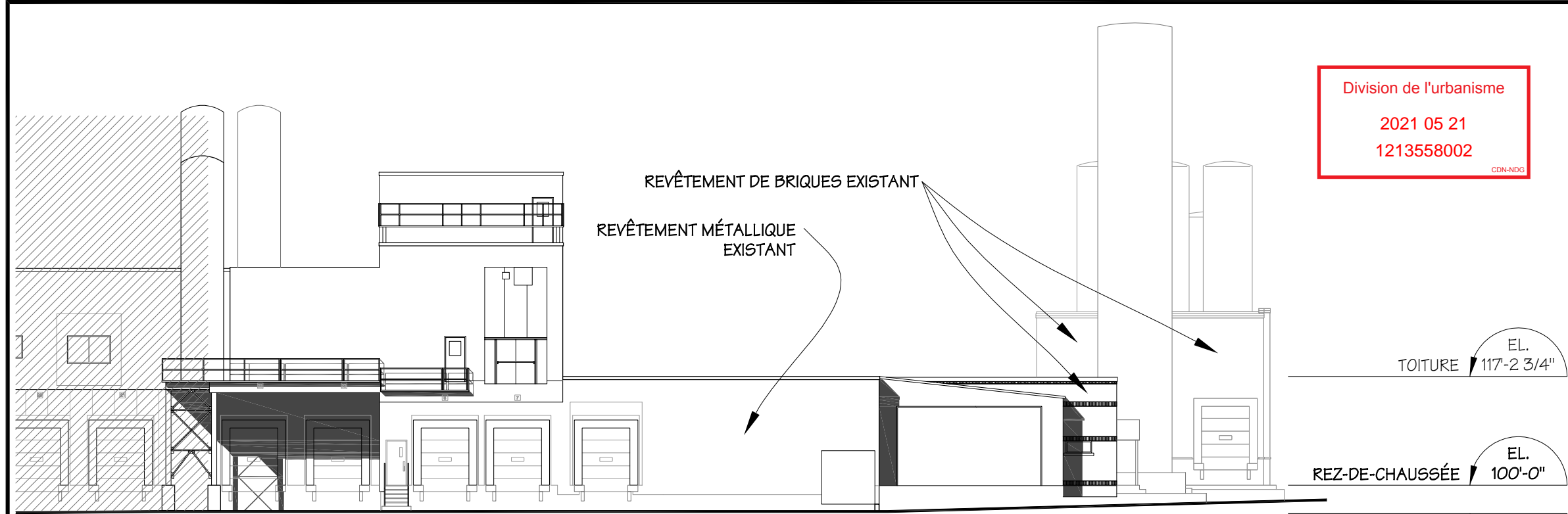
2 PLAN PROPOSÉ - AIRE DE RÉCEPTION DU LAIT ET GESTION DES DÉCHETS
 A09B ÉCHELLE : 3/64" = 1'-0"

Division de l'urbanisme
 2021 05 21
 1213558002
 CDN-NDG

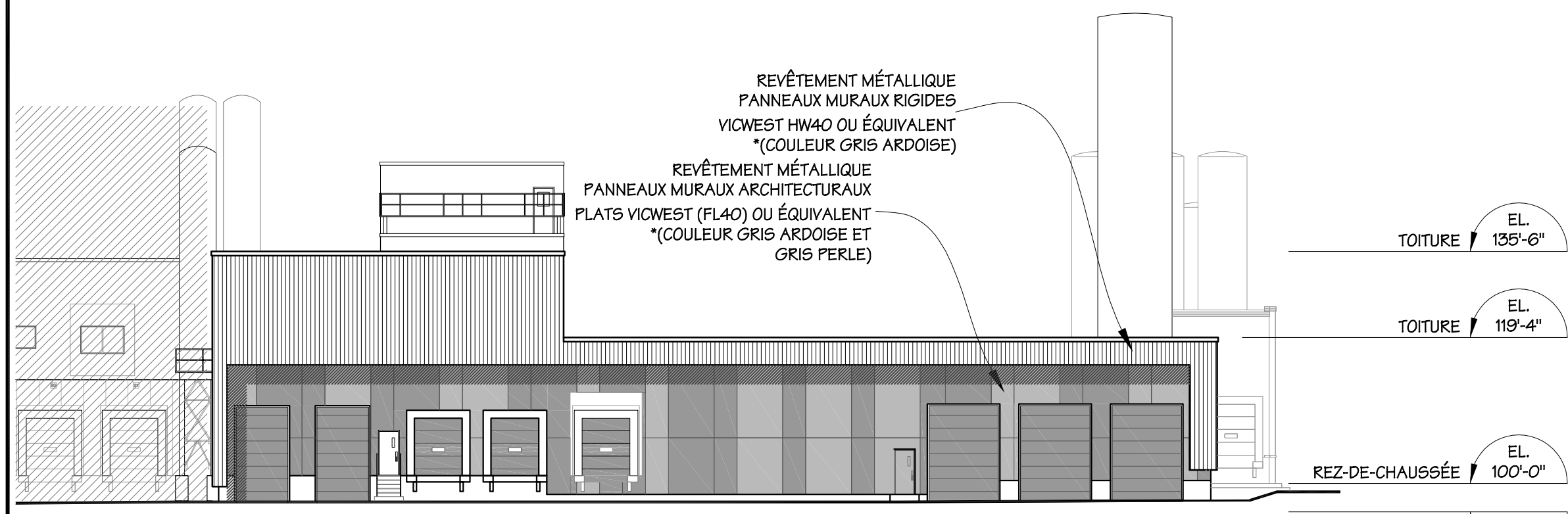
LÉGENDE

NOUVEAU PARCOURS INTÉRIEUR DES DÉCHETS PROPOSÉ

Division de l'urbanisme
 2021 05 21
 1213558002
 CDN-NDG



1 FAÇADE SUD EXISTANTE - AIRE DE RÉCEPTION DU LAIT
 A10 ÉCHELLE : 1" = 20'-0"



2 FAÇADE SUD PROPOSÉE - AIRE DE RÉCEPTION DU LAIT
 A10 ÉCHELLE : 1" = 20'-0"

* VOIR CHARTE DE COULEURS VICWEST EN ANNEXE

PROJET: **LACTALIS,**
7460 ST-JACQUES OUEST,
NOTRE-DAME-DE-GRÂCE, QUÉBEC



LÉGENDE:



ÉMISSION:

No	DATE	DESCRIPTION	PAR
4	21 mai 21	Émis pour CCU & PCCMOI	Y.S.
3	24 fév. 21	Émis pour PCCMOI	Y.S.
2	11 nov. 20	Émis pour PCCMOI	Y.S.
1	22 oct. 20	Émis pour PCCMOI	Y.S.

DISCIPLINE: **ARCHITECTURE**

TITRE DU DESSIN:
 ÉLEV. EXISTANTE ET PROPOSÉE DE LA
 ZONE DE LA RÉCEPTION DU LAIT (SUD)

DATE: 28 août 2018	ÉCHELLE: 1"=20'-0"	DES. No: A10
VÉRIFIÉ PAR:	DES. PAR: Y.S.	
PROJET No: P13-070PA	DOSSIER No: FCG14-005-3	
REF.: ...\\mea+U13 (2020)\P13-070pa\FCG14-005-3\CAD\20201019-Lactalis-Proposition Facades		

Division de l'urbanisme
2021 05 21
1213558002
CDN-NDG

PROJET:
LACTALIS,
7460 ST-JACQUES OUEST,
NOTRE-DAME-DE-GRÂCE, QUÉBEC



LÉGENDE:



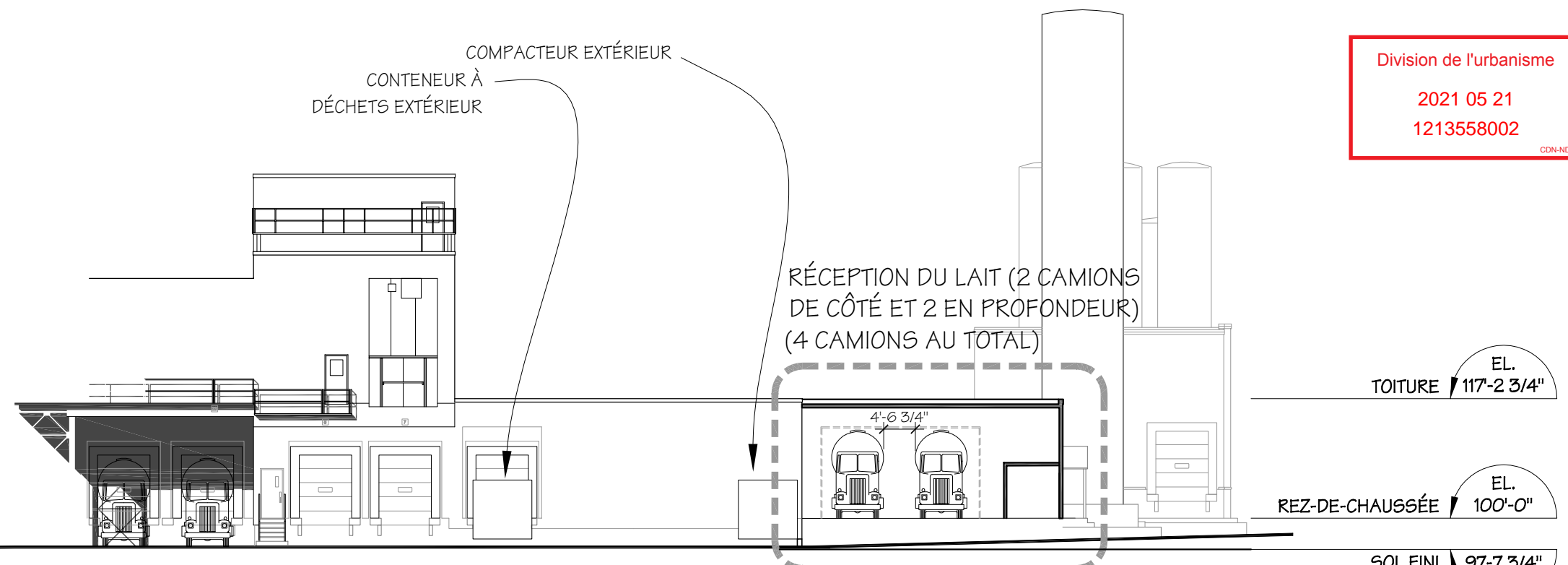
ÉMISSION:

No	DATE	DESCRIPTION	PAR
4	21 mai 21	Émis pour CCU & PCCMOI	Y.S.
3	24 fév. 21	Émis pour PCCMOI	Y.S.
2	11 nov. 20	Émis pour PCCMOI	Y.S.
1	22 oct. 20	Émis pour PCCMOI	Y.S.

DISCIPLINE: **ARCHITECTURE**

TITRE DU DESSIN:
COUPES EXISTANTE ET PROPOSÉE DE LA ZONE DE LA RÉCEPTION DU LAIT (SUD)

DATE: 28 août 2018	ÉCHELLE: 1"=20'-0"	DES. No: A10A
VÉRIFIÉ PAR:	DES. PAR: Y.S.	
PROJET No: P13-070PA	DOSSIER No: FCG14-005-3	
REF.: ...\\mea+U13 (2020)\P13-070\p13-070\FCG14-005-3\CAD\20201019-Lactalis-Proposition Facades		

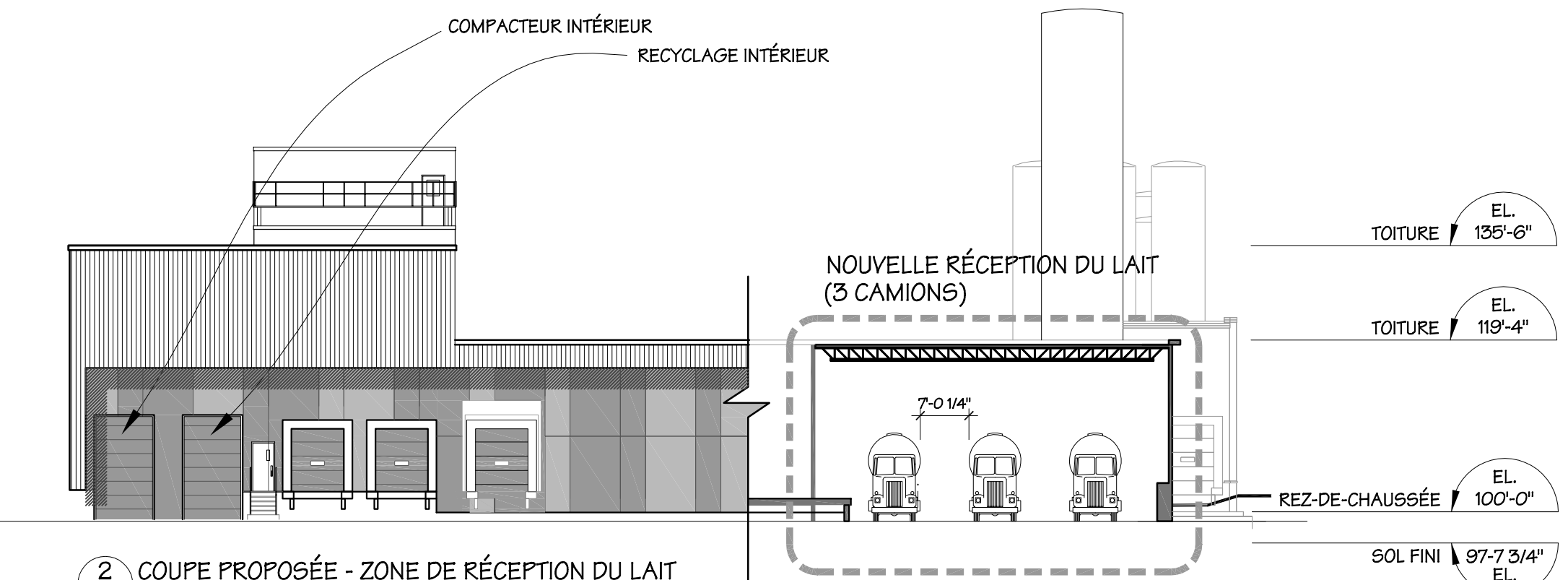


1 COUPE EXISTANTE - ZONE DE RÉCEPTION DU LAIT
A10A ÉCHELLE : 1" = 20'-0"

EL.
TOITURE ↘ 117'-2 3/4"

EL.
REZ-DE-CHAUSSÉE ↘ 100'-0"

EL.
SOL FINI ↘ 97'-7 3/4"



2 COUPE PROPOSÉE - ZONE DE RÉCEPTION DU LAIT
A10A ÉCHELLE : 1" = 20'-0"

EL.
TOITURE ↘ 135'-6"

EL.
TOITURE ↘ 119'-4"

EL.
REZ-DE-CHAUSSÉE ↘ 100'-0"

EL.
SOL FINI ↘ 97'-7 3/4"

PROJET: **LACTALIS,**
 7460 ST-JACQUES OUEST,
 NOTRE-DAME-DE-GRÂCE, QUÉBEC



LÉGENDE:

SCEAU:



ÉMISSION:

No	DATE	DESCRIPTION	PAR
4	21 mai 21	Émis pour CCU & PCCMOI	Y.S.
3	24 fév. 21	Émis pour PCCMOI	Y.S.
2	11 nov. 20	Émis pour PCCMOI	Y.S.
1	22 oct. 20	Émis pour PCCMOI	Y.S.

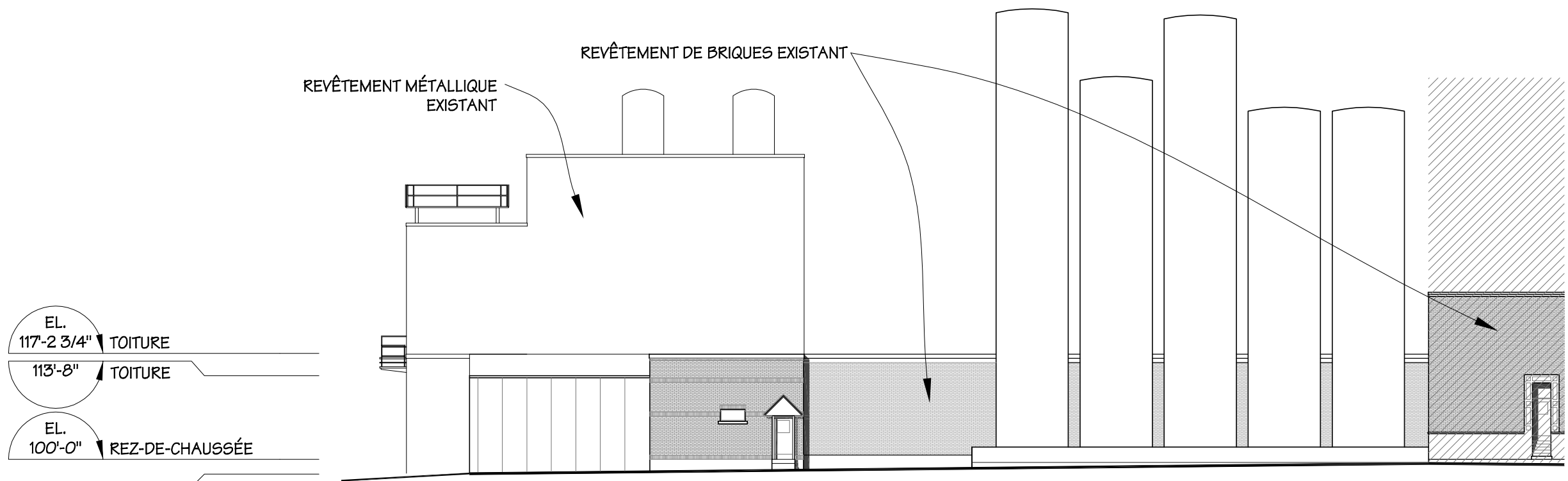
DISCIPLINE: **ARCHITECTURE**

TITRE DU DESSIN:

ÉLEV. EXISTANTE ET PROPOSÉE DE LA ZONE DE LA RÉCEPTION DU LAIT (EST)

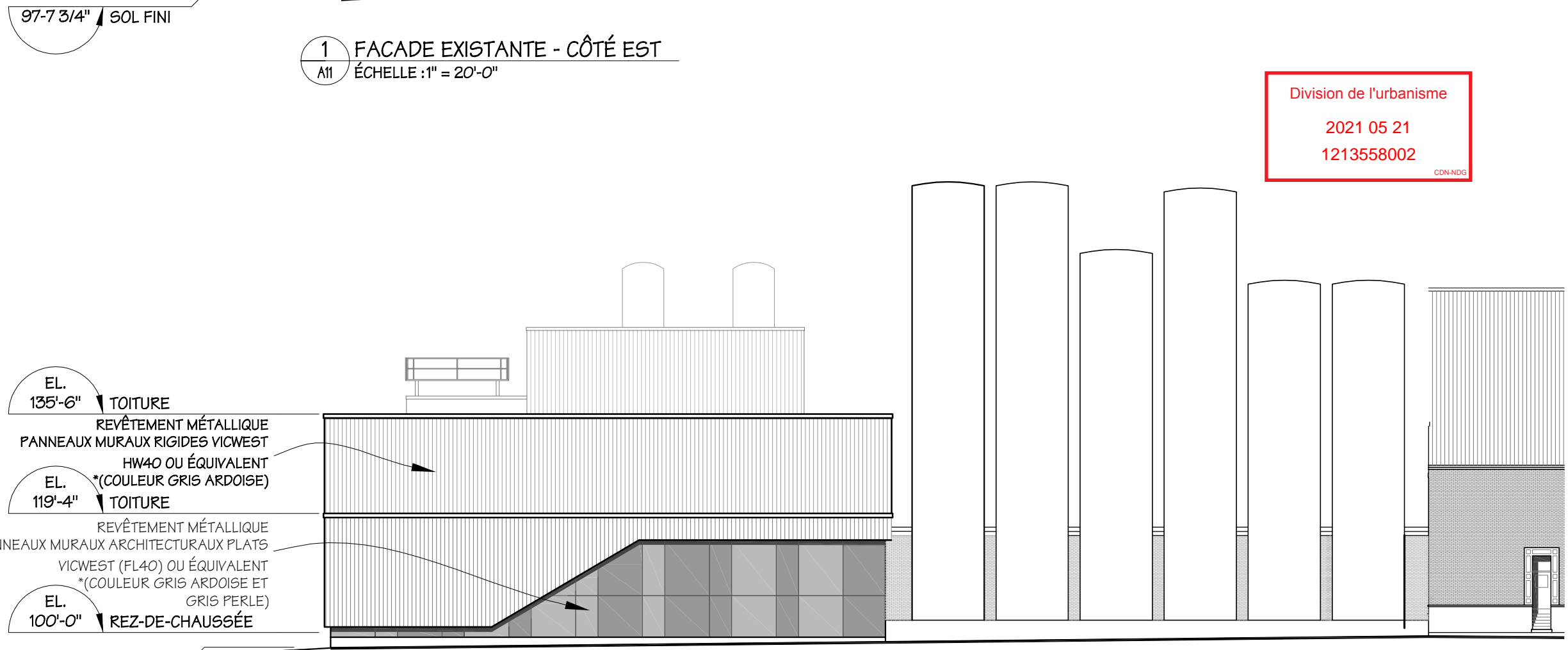
DATE: 28 août 2018	ÉCHELLE: 1"=20'-0"	DES. No: A11
VÉRIFIÉ PAR:	DES. PAR: Y.S.	
PROJET No: P13-070PA	DOSSIER No: FCG14-005-3	

REF.: ...\\mea+U13 (2020)\P13-070pa\FCG14-005-3\CAD\20201019-Lactalis-Proposition Facades



1 **FACADE EXISTANTE - CÔTÉ EST**
 A11 ÉCHELLE : 1" = 20'-0"

Division de l'urbanisme
 2021 05 21
 1213558002
CDN-NDG



2 **PROPOSITION EXTENSION FAÇADE - CÔTÉ EST**
 A11 ÉCHELLE : 1" = 20'-0"

* VOIR CHARTE DE COULEURS VICWEST EN ANNEXE

NOTE IMPORTANTE : LES CAMIONS ET CITERNES ÉTANT DEVENUS DE PLUS EN PLUS GROS AVEC LES ANNÉES, LE QUAI DE RÉCEPTION DU LAIT ACTUEL EST DEVENU DÉSUET.

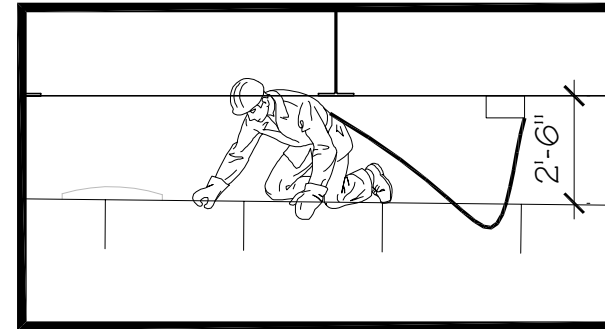
EL. 113'-8" TOITURE

EL. 100'-0" REZ-DE-CHAUSSÉE

97-7 3/4" SOL FINI

RÉCEPTION DU LAIT EXISTANTE

1 COUPE EXISTANTE - ZONE DE RÉCEPTION DU LAIT
A11A ÉCHELLE : 1" = 20'-0"



ENJEUX DE SÉCURITÉ :
- LES CAMIONS ONT MOINS DE MANOEUVRES INTÉRIURES.
- LES EMPLOYÉS NE TRAVAILLENT PLUS ENTRE LES POUTRELLES DU PLAFOND.

EL. 135'-6" TOITURE

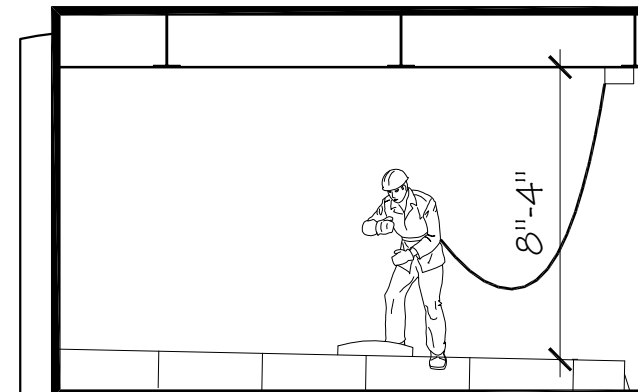
EL. 119'-4" TOITURE

EL. 100'-0" REZ-DE-CHAUSSÉE

97-7 3/4" EL. SOL FINI

RÉCEPTION DU LAIT PROPOSÉE

2 COUPE PROPOSÉE - ZONE DE RÉCEPTION DU LAIT
A11A ÉCHELLE : 1" = 20'-0"



SOL EXTÉRIEUR

SOL INTÉRIEUR (PENTE 2%)

Division de l'urbanisme

2021 05 21
1213558002

CDN-NDG

PROJET: LACTALIS, 7460 ST-JACQUES OUEST, NOTRE-DAME-DE-GRÂCE, QUÉBEC



LÉGENDE:

SCEAU:



ÉMISSION:

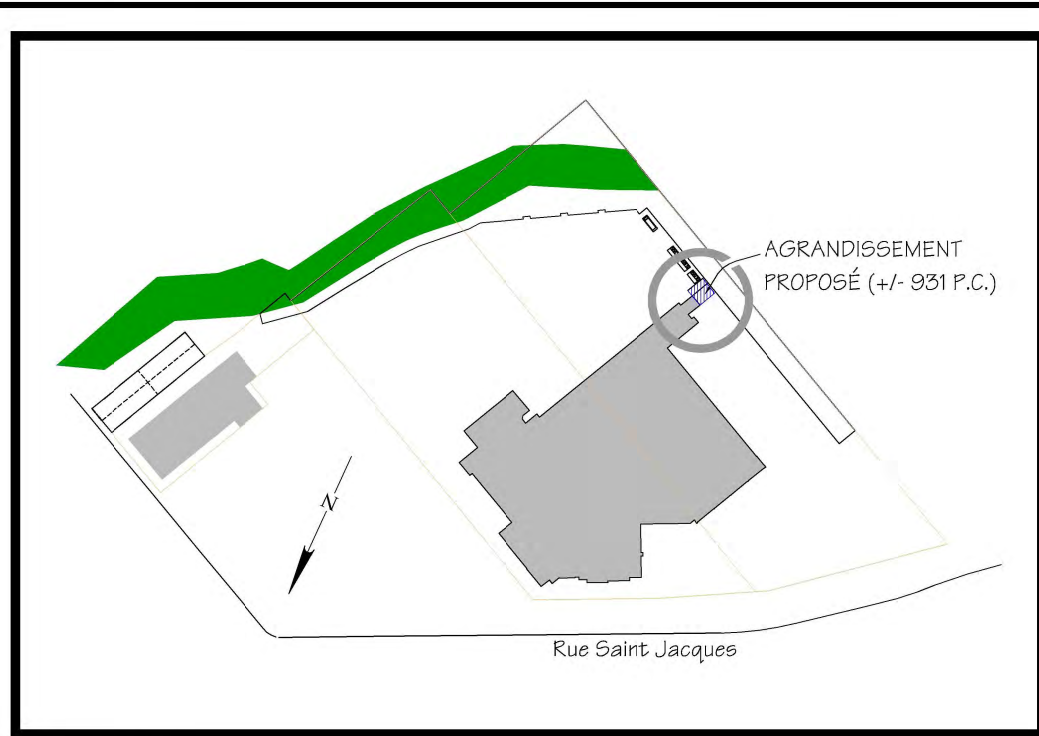
No	DATE	DESCRIPTION	PAR
4	21 mai 21	Émis pour CCU & PCCMOI	Y.S.
3	24 fév. 21	Émis pour PCCMOI	Y.S.
2	11 nov. 20	Émis pour PCCMOI	Y.S.
1	22 oct. 20	Émis pour PCCMOI	Y.S.

DISCIPLINE: ARCHITECTURE

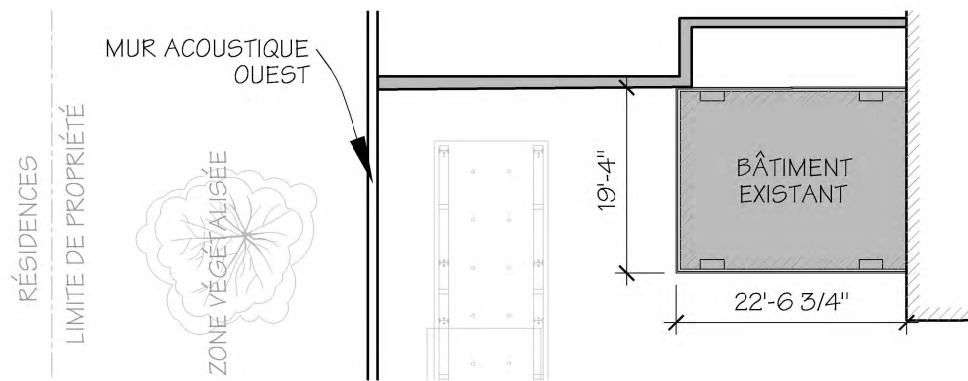
TITRE DU DESSIN: COUPES EXSTANTE ET PROPOSÉE DE LA ZONE DE LA RÉCEPTION DU LAIT (EST)

DATE: 28 août 2018	ÉCHELLE: 1"=20'-0"	DES. No: A11A
VÉRIFIÉ PAR:	DES. PAR: Y.S.	
PROJET No: P13-070PA	DOSSIER No: FCG14-005-3	

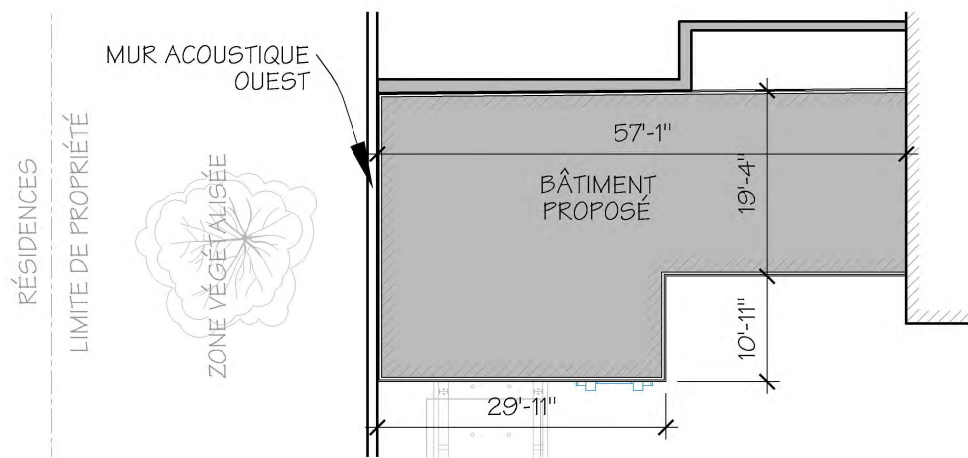
REF.: ...\\Mea+U13 (2020)\P13-070\p13-070\FCG14-005-3\CAD\20201019-Lactalis-Proposition Facades



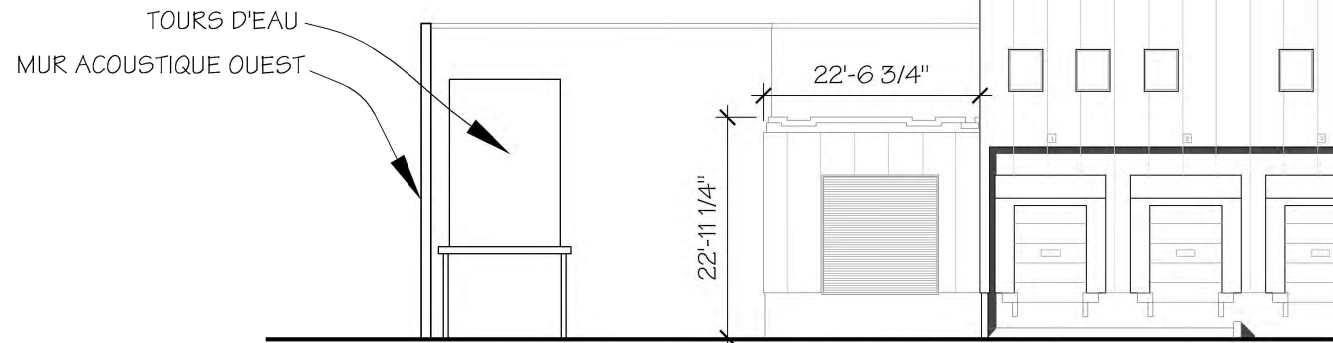
PLAN CLÉ



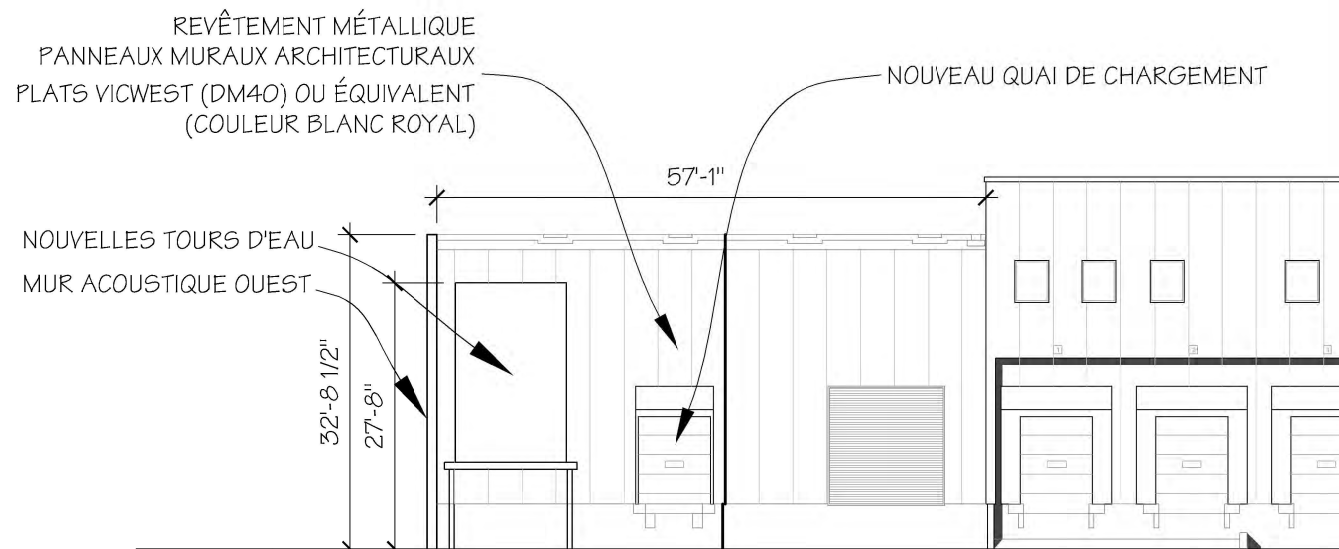
1 PLAN EXISTANT - MEC. & REFRIGÉRATION
A11B ÉCHELLE : 1" = 20'-0"



2 PLAN PROPOSÉ - MEC. & REFRIGÉRATION
A11B ÉCHELLE : 1" = 20'-0"



3 ÉLÉVATION EXISTANTE - MEC. & REFRIGÉRATION
A11B ÉCHELLE : 1" = 20'-0"



4 ÉLÉVATION PROPOSÉE - MEC. & REFRIGÉRATION
A11B ÉCHELLE : 1" = 20'-0"

PROJET: **LACTALIS,**
7460 ST-JACQUES OUEST,
NOTRE-DAME-DE-GRÂCE, QUÉBEC



LÉGENDE:
Division de l'urbanisme
2021 09 02
1213558002
CDN-NDG



ÉMISSION:

No	DATE	DESCRIPTION	PAR
5	2 sept. 21	Émis pour CCU & PCCMOI	Y.S.
4	21 mai 21	Émis pour CCU & PCCMOI	Y.S.
3	24 fév. 21	Émis pour PCCMOI	Y.S.
2	11 nov. 20	Émis pour PCCMOI	Y.S.
1	22 oct. 20	Émis pour PCCMOI	Y.S.

DISCIPLINE: **ARCHITECTURE**

TITRE DU DESSIN:
AGRANDISSEMENT SALLE MÉCANIQUE

DATE: 28 août 2018	ÉCHELLE: 1"=20'-0"	DES. No: A11B
VÉRIFIÉ PAR:	DES. PAR: Y.S.	
PROJET No: P13-070PA	DOSSIER No: FCG'4-005-3	

Annexe D

Sommaire
1213558002

PROJET:
**LACTALIS,
7460 ST-JACQUES OUEST,
NOTRE-DAME-DE-GRÂCE, QUÉBEC**



LÉGENDE:

Division de l'urbanisme

2021 09 02

1213558002

CDN-NDG



ÉMISSION:

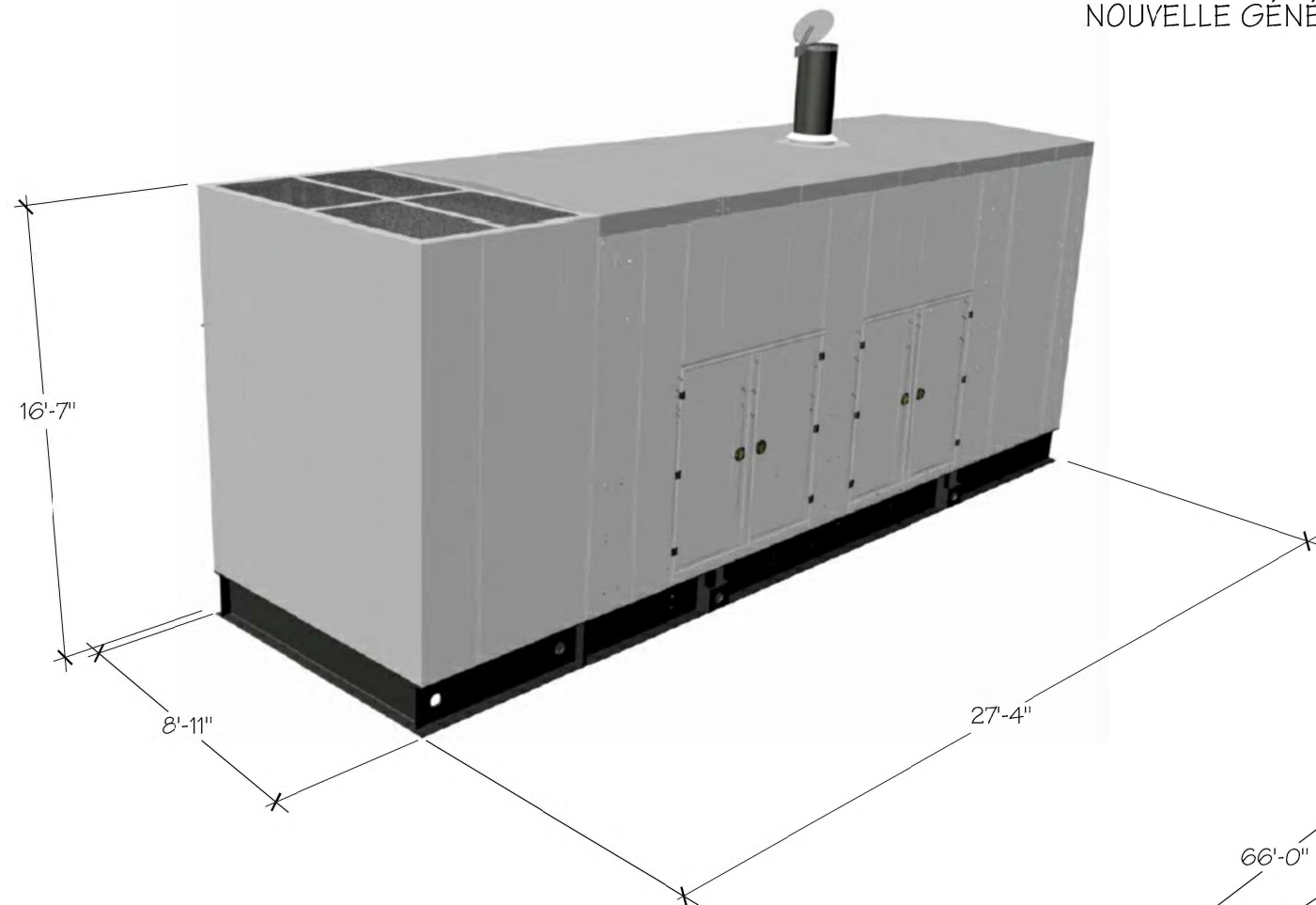
No	DATE	DESCRIPTION	PAR
3	2 sept. 21	Émis pour CCU & PCCMOI	Y.S.
2	30 août 21	Émis pour CCU & PCCMOI	Y.S.
1	21 mai 21	Émis pour CCU & PCCMOI	Y.S.

DISCIPLINE: **ARCHITECTURE**

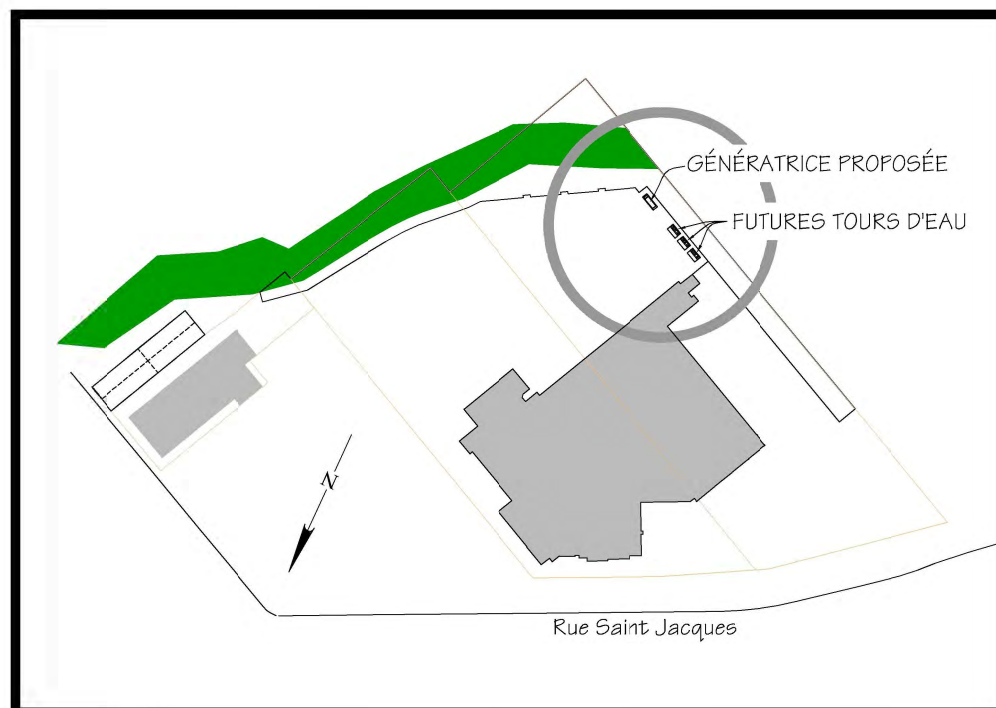
TITRE DU DESSIN:
**DIMENSIONS DES NOUVEAUX
ÉQUIPEMENTS**

DATE: 28 août 2018	ÉCHELLE: n/a	DES. No: A16
VÉRIFIÉ PAR:	DES. PAR: G.D.	
PROJET No: P13-070PA	DOSSIER No: FCG14-005-3	

NOUVELLE GÉNÉRATRICE PROPOSÉE



FUTURES TOURS D'EAU (REPRÉSENTATION SCHEMATIQUE)



PLAN CLÉ

Annexe E

Sommaire
1213558002

Division de l'urbanisme

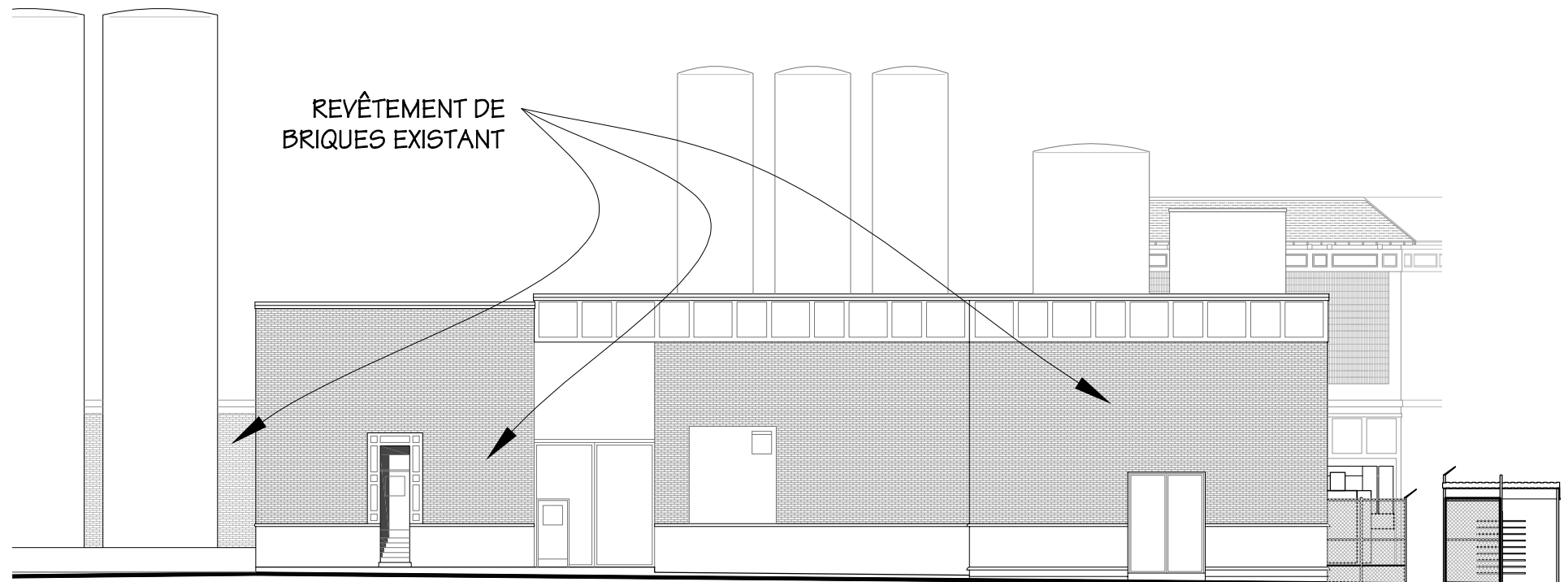
2021 05 21

1213558002

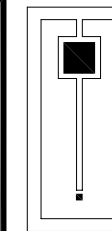
CDN-NDG



1 FACADE EXISTANTE RUE ST-JACQUES
A06 ÉCHELLE : 1/16" = 1'-0"



2 FACADE EXISTANTE RUE WESTMORE (EST)
A06 ÉCHELLE : 1/16" = 1'-0"



MIGUEL ESCOBAR
ARCHITECTE
1117, STE-CATHERINE, O
SUITE 705
MONTREAL
QC. H3B 1H9
TEL: (514) 876-9797
FAX: (514) 876-9898

PROJET:
LACTALIS,
7460 ST-JACQUES OUEST,
NOTRE-DAME-DE-GRÂCE, QUÉBEC



LÉGENDE:

SCEAU:



ÉMISSION:

No	DATE	DESCRIPTION	PAR
3	21 mai 21	Émis pour CCU & PCCMOI	Y.S.
2	11 nov. 20	Émis pour PCCMOI	Y.S.&G.D.
1	22 oct. 20	Émis pour PCCMOI	Y.S.

DISCIPLINE: ARCHITECTURE

TITRE DU DESSIN:
**ÉLÉVATIONS EXISTANTES -
RUE ST-JACQUES**

DATE: 28 août 2018	ÉCHELLE: 1/16"=1'-0"	DES. No: A06
VÉRIFIÉ PAR:	DES. PAR: Y.S.	
PROJET No: P13-070PA	DOSSIER No: FCG14-005-3	

REF.: ...\\mes+U13 (2020)\P13-070\p13-070-3\CAD\2020\1019-Lactalis-Proposition Facades

PAREMENT DE BRIQUE, TEL QUE L'EXISTANT
PAREMENT DE PIERRE, TEL QUE L'EXISTANT

EL. 115'-6" DESSUS DU MUR

EL. 101'-10" R.-D.-C. (USINE)

EL. 100'-0" R.-D.-C. (ENTRÉE PRINCIPALE)

97'-9 1/4" SOL FINI EL.

90'-2 3/4" SOUS-SOL EL.

FENÊTRES EXISTANTES

VRAIES FENÊTRES - MENEUX BRUNS TELS QUE L'EXISTANT

FAUSSE FENÊTRE TROMPE L'OEIL MENEUX BRUNS TELS QUE L'EXISTANT

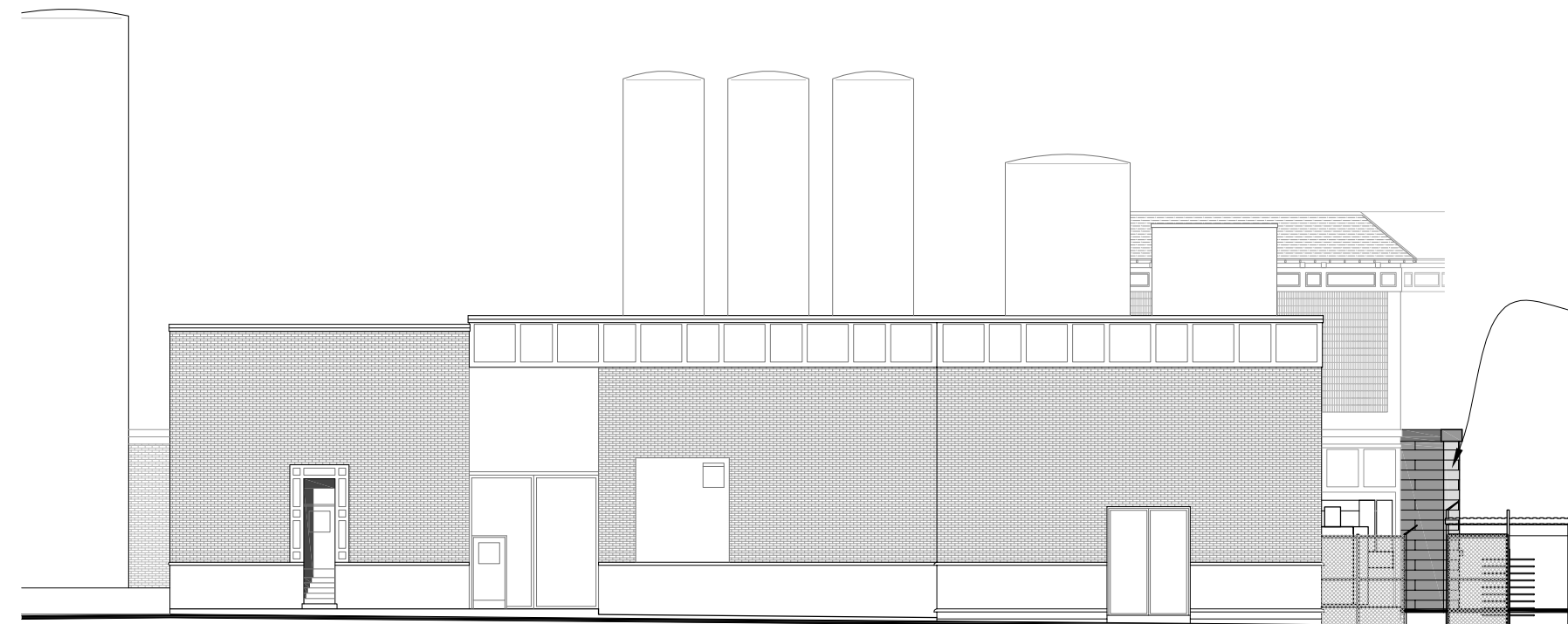
VRAIES FENÊTRES EN BLOCS DE VERRE GIVRÉ 8" X 8"

VRAIES FENÊTRES EN BLOCS DE VERRE GIVRÉ 8" X 8"

FAUSSES FENÊTRES TROMPE L'OEIL EN BLOC DE VERRE GIVRÉ 8" X 8"

GRILLE RELOCALISÉE (VOIR PAGE A04)

1 FACADE PROPOSÉE RUE ST-JACQUES
A07 ÉCHELLE : 1/16" = 1'-0"



PAREMENT DE PIERRE, TEL QUE L'EXISTANT

DESSUS DU MUR EL. 115'-6"

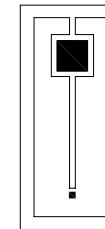
R.-D.-C. (USINE) EL. 101'-10"

R.-D.-C. (ENTRÉE PRINCIPALE) EL. 100'-0"

SOL FINI EL. 97'-9 1/4"

SOUS-SOL EL. 90'-2 3/4"

2 FACADE PROPOSÉE RUE WESTMORE
A07 ÉCHELLE : 1/16" = 1'-0"



MIGUEL ESCOBAR
ARCHITECTE
1117, STE-CATHERINE, O SUITE 705 MONTREAL QC. H3B 1H9
TEL: (514) 876-9797 FAX: (514) 876-9898

PROJET: LACTALIS,
7460 ST-JACQUES OUEST,
NOTRE-DAME-DE-GRÂCE, QUÉBEC



LÉGENDE:

SCEAU:



ÉMISSION:

No	DATE	DESCRIPTION	PAR
4	21 mai 21	Émis pour CCU & PCCMOI	Y.S.
3	22 fév. 21	Émis pour PCCMOI	Y.S.
2	11 nov. 20	Émis pour PCCMOI	Y.S.
1	22 oct. 20	Émis pour PCCMOI	Y.S.

DISCIPLINE: ARCHITECTURE

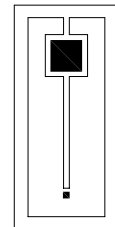
TITRE DU DESSIN:
ÉLÉVATIONS PROPOSÉES
FAÇADE ST-JACQUES

DATE: 28 août 2018	ÉCHELLE: 1"=20'-0"	DES. No: A07
VÉRIFIÉ PAR:	DES. PAR: Y.S.	
PROJET No: P13-070PA	DOSSIER No: FCG14-005-3	
REF.: ...\\Mea+U13 (2020)\P13-070pa\FCG14-005-3\CAD\20201019-Lactalis-Proposition Facades		

Division de l'urbanisme

2021 05 21
1213558002

CDN-NDG



MIGUEL ESCOBAR
ARCHITECTE
1117, STE-CATHERINE, O
SUITE 705
MONTREAL
QC. H3B 1H9
TEL: (514) 876-9797
FAX: (514) 876-9898

PROJET: **LACTALIS,**
7460 ST-JACQUES OUEST,
NOTRE-DAME-DE-GRÂCE, QUÉBEC



LÉGENDE:

SCEAU:



ÉMISSION:

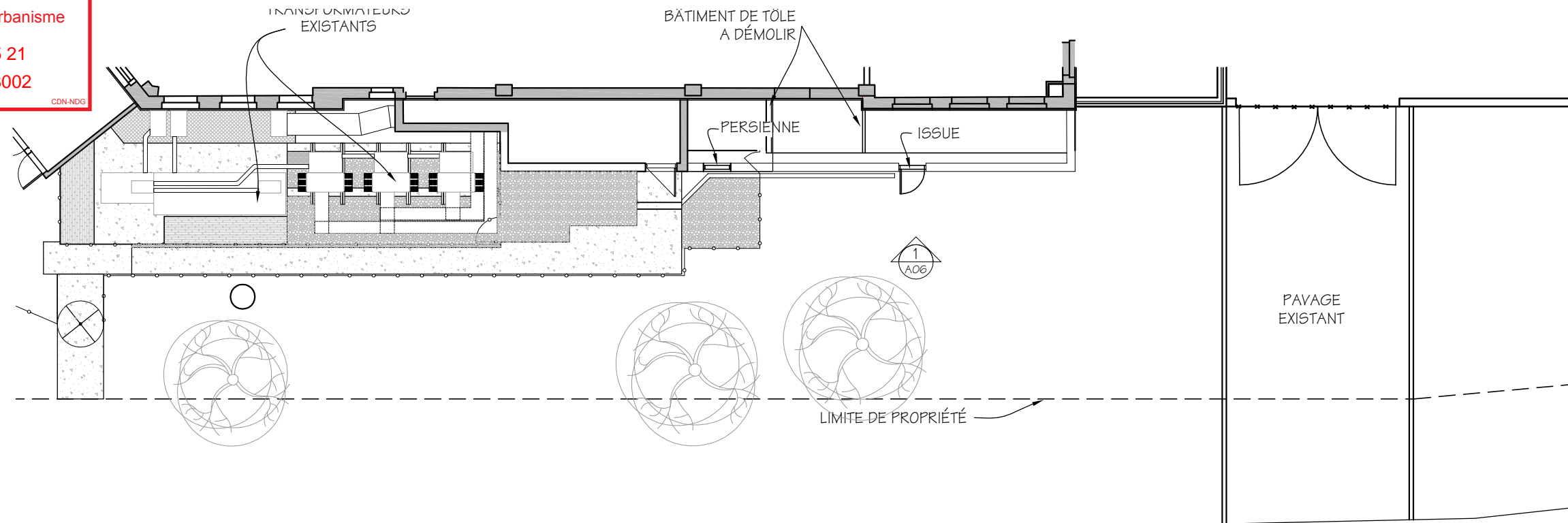
No	DATE	DESCRIPTION	PAR
4	21 mai 21	Émis pour CCU & PCCMOI	Y.S.
3	22 fév. 21	Émis pour PCCMOI	Y.S.
2	11 nov. 20	Émis pour PCCMOI	Y.S.
1	22 oct. 20	Émis pour PCCMOI	Y.S.

DISCIPLINE: **ARCHITECTURE**

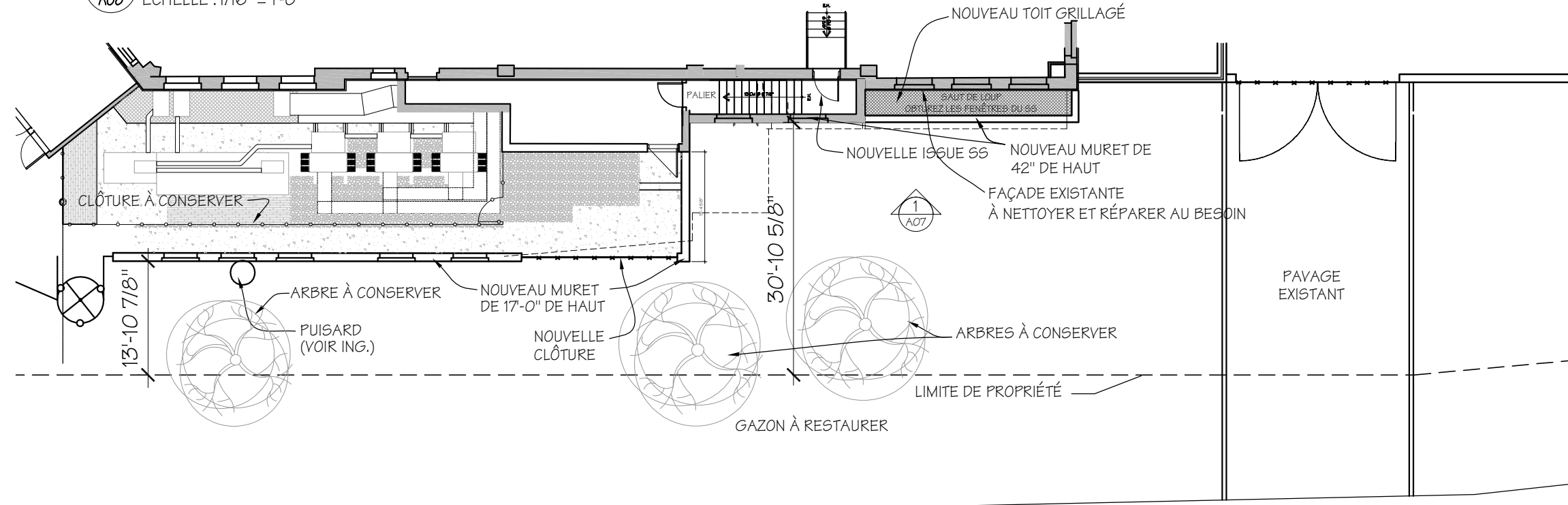
TITRE DU DESSIN:
PLAN EXISTANT ET PROPOSÉ
FAÇADE ST-JACQUES

DATE: 28 août 2018	ÉCHELLE: 1"=20'-0"	DES. No: A08
VÉRIFIÉ PAR:	DES. PAR: Y.S.	
PROJET No: P13-070PA	DOSSIER No: FCG14-005-3	

REF.: ...\\mea+U13 (2020)\P13-070pa\FCG14-005-3\CAD\20201019-Lactalis-Proposition Façades



1 PLAN EXISTANT RUE ST-JACQUES
A08 ÉCHELLE : 1/16" = 1'-0"



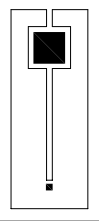
2 PLAN PROPOSÉ RUE ST-JACQUES
A08 ÉCHELLE : 1/16" = 1'-0"

Division de l'urbanisme

2021 05 21
1213558002

CDN-NDG



**MIGUEL ESCOBAR**
ARCHITECTE

1117, STE CATHERINE, SUITE 705
MONTREAL
QC. H3B 1H9

TEL: (514) 876-9797
FAX: (514) 876-9898

PROJET:
**LACTALIS,
7460 ST-JACQUES OUEST,
NOTRE-DAME-DE-GRÂCE, QUÉBEC**



LÉGENDE:

SCEAU:



ÉMISSION:

No	DATE	DESCRIPTION	PAR
3	21 mai 21	Émis pour CCU & PCCMOI	Y.S.
2	21 avril. 21	Émis pour PCCMOI	Y.S.
1	26 fév. 21	Émis pour PCCMOI	Y.S.

DISCIPLINE: **ARCHITECTURE**

TITRE DU DESSIN:
**7460 ST-JACQUES
MONTAGE VUE 1 - EXISTANT**

DATE: 28 août 2018	ÉCHELLE: 1"=110'-0"	DES. No: A08A
VÉRIFIÉ PAR:	DES. PAR: Y.S.	
PROJET No: P13-070PA	DOSSIER No: FCG14-005-3	

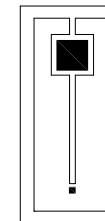
REF.: ...\\mes+U13 (2020)\P13-070\p13-070\FCG14-005-3\CAD\20201019-Lactalis-Proposition Facades

Division de l'urbanisme

2021 05 21

1213558002

CDN-NDG



MIGUEL ESCOBAR
ARCHITECTE
1117, STE-CATHERINE, O
SUITE 705
MONTREAL
QC. H3B 1H9
TEL: (514) 876-9797
FAX: (514) 876-9898

PROJET:
**LACTALIS,
7460 ST-JACQUES OUEST,
NOTRE-DAME-DE-GRÂCE, QUÉBEC**



LÉGENDE:

SCEAU:



ÉMISSION:

No	DATE	DESCRIPTION	PAR
3	21 mai 21	Émis pour CCU & PCCMOI	Y.S.
2	21 avril. 21	Émis pour PCCMOI	Y.S.
1	26 fév. 21	Émis pour PCCMOI	Y.S.

DISCIPLINE: **ARCHITECTURE**

TITRE DU DESSIN:
**7460 ST-JACQUES
MONTAGE VUE 1 - PROPOSÉ**

DATE: 28 août 2018	ÉCHELLE: 1"=110'-0"	DES. No:
VÉRIFIÉ PAR:	DES. PAR: Y.S.	A08B
PROJET No: P13-070PA	DOSSIER No: FCG14-005-3	

REF.: ...\\mes+U13 (2020)\P13-070\p1\FCG14-005-3\CAD\20201019-Lactalis-Proposition Facades

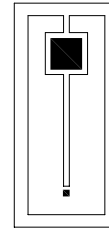


Division de l'urbanisme

2021 05 21

1213558002

CDN-NDG



MIGUEL
ESCOBAR
ARCHITECTE
1117, STE CATHERINE, SUITE 705
MONTREAL
QC. H3B 1H9
TEL: (514) 876-9797
FAX: (514) 876-9898

PROJET:
LACTALIS,
7460 ST-JACQUES OUEST,
NOTRE-DAME-DE-GRÂCE, QUÉBEC



LÉGENDE:

SCEAU:



ÉMISSION:

No	DATE	DESCRIPTION	PAR
3	21 mai 21	Émis pour CCU & PCCMOI	Y.S.
2	21 avril. 21	Émis pour PCCMOI	Y.S.
1	26 fév. 21	Émis pour PCCMOI	Y.S.

DISCIPLINE: ARCHITECTURE

TITRE DU DESSIN:
7460 ST-JACQUES
MONTAGE VUE 2 - EXISTANT

DATE: 28 août 2018	ÉCHELLE: 1"=110'-0"	DES. No: A08C
VÉRIFIÉ PAR:	DES. PAR: Y.S.	
PROJET No: P13-070PA	DOSSIER No: FCG14-005-3	

REF.: ...\\mes+U13 (2020)\P13-070\pel\FCG14-005-3\CAD\20201019-Lactalis-Proposition Facades

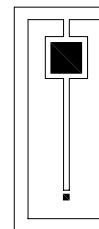


Division de l'urbanisme

2021 05 21

1213558002

CDN-NDG



MIGUEL ESCOBAR ARCHITECTE
1117, STE CATHERINE, SUITE 705 MONTREAL QC. H3B 1H9
TEL: (514) 876-9797 FAX: (514) 876-9898

PROJET: LACTALIS,
7460 ST-JACQUES OUEST,
NOTRE-DAME-DE-GRÂCE, QUÉBEC



LÉGENDE:

SCEAU:



ÉMISSION:

No	DATE	DESCRIPTION	PAR
3	21 mai 21	Émis pour CCU & PCCMOI	Y.S.
2	21 avril. 21	Émis pour PCCMOI	Y.S.
1	26 fév. 21	Émis pour PCCMOI	Y.S.

DISCIPLINE: ARCHITECTURE

TITRE DU DESSIN:
7460 ST-JACQUES
MONTAGE VUE 2 - PROPOSÉ

DATE: 28 août 2018	ÉCHELLE: 1"=110'-0"	DES. No: A08D
VÉRIFIÉ PAR:	DES. PAR: Y.S.	
PROJET No: P13-070PA	DOSSIER No: FCG14-005-3	





REF.: ...\\mes+U13 (2020)\P13-070\p1\FCG14-005-3\CAD\20201019-Lactalis-Proposition Facades



Annexe F

Sommaire
1213558002

LÉGENDE

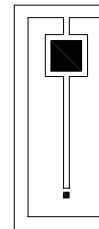
-  FALAISE ST-JACQUES (D'APRÈS CDN/NDG)
-  LIMITE DU BOIS (D'APRÈS CDN/NDG)
-  FALAISE ST-JACQUES (D'APRÈS ARPENTEUR)
-  FILS ÉLECTRIQUES

Division de l'urbanisme

2012 05 21
1213558002

CDN-NDG

NOTE IMPORTANTE : LES TRACÉS DE LA FALAISE ST-JACQUES ET DU BOISÉ FOURNIS PAR L'ARRONDISSEMENT DEVRONT ÊTRE VÉRIFIÉS PAR L'ARPENTEUR GÉOMÈTRE AU PRINTEMPS 2021 CAR ILS NE CORRESPONDENT PAS AU TRACÉ DE LA FALAISE DESSINÉ PAR L'ARPENTEUR SUR LE CERTIFICAT DE LOCALISATION DE 2019.



MIGUEL ESCOBAR
ARCHITECTE
1117, STE-CATHERINE, O
SUITE 705
MONTREAL
QC. H3B 1H9
TEL: (514) 876-9797
FAX: (514) 876-9898

PROJET:
LACTALIS,
7460 ST-JACQUES OUEST,
NOTRE-DAME-DE-GRÂCE, QUÉBEC



LÉGENDE:

SCEAU:



ÉMISSION:

No	DATE	DESCRIPTION	PAR
4	21 mai 21	Émis pour CCU & PCCMOI	Y.S.
3	22 fév. 21	Émis pour PCCMOI	Y.S.
2	26 nov. 20	Émis pour PCCMOI	Y.S.
1	22 oct. 20	Émis pour PCCMOI	Y.S.

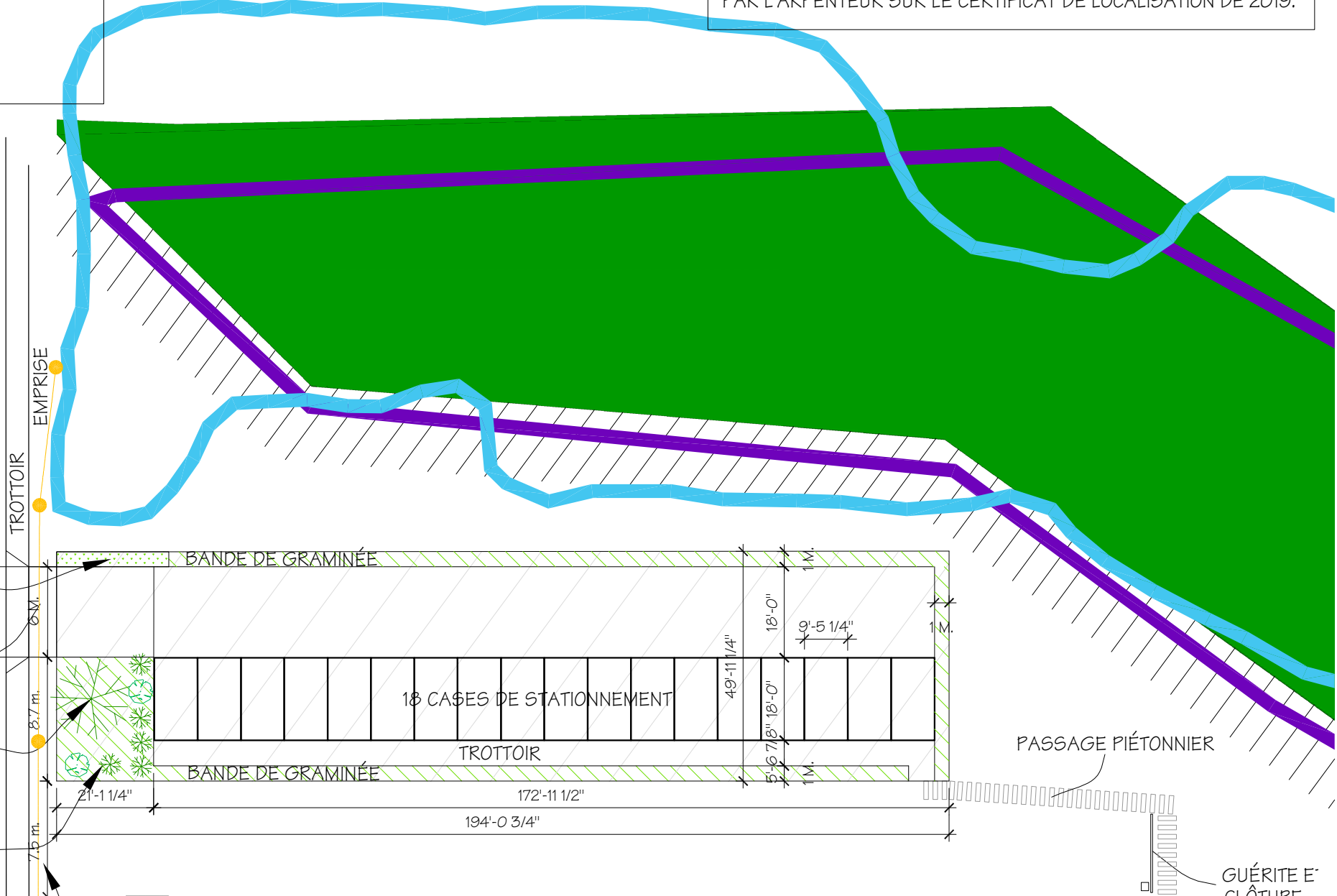
DISCIPLINE: **ARCHITECTURE**

TITRE DU DESSIN:
**PLAN DU STATIONNEMENT
WESTMORE PROPOSÉ**

DATE: 28 août 2018	ÉCHELLE: 1" = 30'-0"	DES. No: A13
VÉRIFIÉ PAR:	DES. PAR: Y.S.	
PROJET No: P13-070PA	DOSSIER No: FCG14-005-3	

REF.: ...\\mea+U13 (2020)\P13-070\p13-070-3\CAD\2020\1019-Lactalis-Proposition Facades

Avenue Westmore



- 6 CALAMAGROSTIS X ACUTIFLORA 'KARL FOERSTER'U (1.2M C/C POT DE 2 GAL.)
- ENTRÉE CHARRETIÈRE EXISTANTE (À MODIFIER)
- 1 MALUS RED JABE (ÉCRAN VISUEL) (50MM DE DIA. EN MOTTE)
- +/- 8 PHILADELPHUS VIRGINALIS (ÉCRAN VISUEL) (100 CM. DE HAUT À TOUT LES 1 MÈTRE)

RÉFÉRENCE NO. DE LOTS

3 802 494 S:225,3 m ²	3 802 490 S:225,3 m ²
3 802 493 S:225,3 m ²	3 802 489 S:225,3 m ²

BÂTIMENT D
1900 Westmore
18 803 pi.ca.

MINIMUM POUR CAMIONS-REMORQUES

PASSAGE PIÉTONNIER

GUÉRITE E' CLÔTURE

Division de l'urbanisme

2012 05 21
1213558002

CDN-NDG

1117 Ste. Catherine O, Suite 705
Montréal, QC H3B 1H9
Tel: +(514)876-9797 - Fax: +(514)876-9898

PROJET:
**LACTALIS,
7460 ST-JACQUES OUEST,
NOTRE-DAME-DE-GRÂCE, QUÉBEC**

CLIENT:
**GROUPE
LACTALIS**

LÉGENDE:

SCEAU:



ÉMISSION:

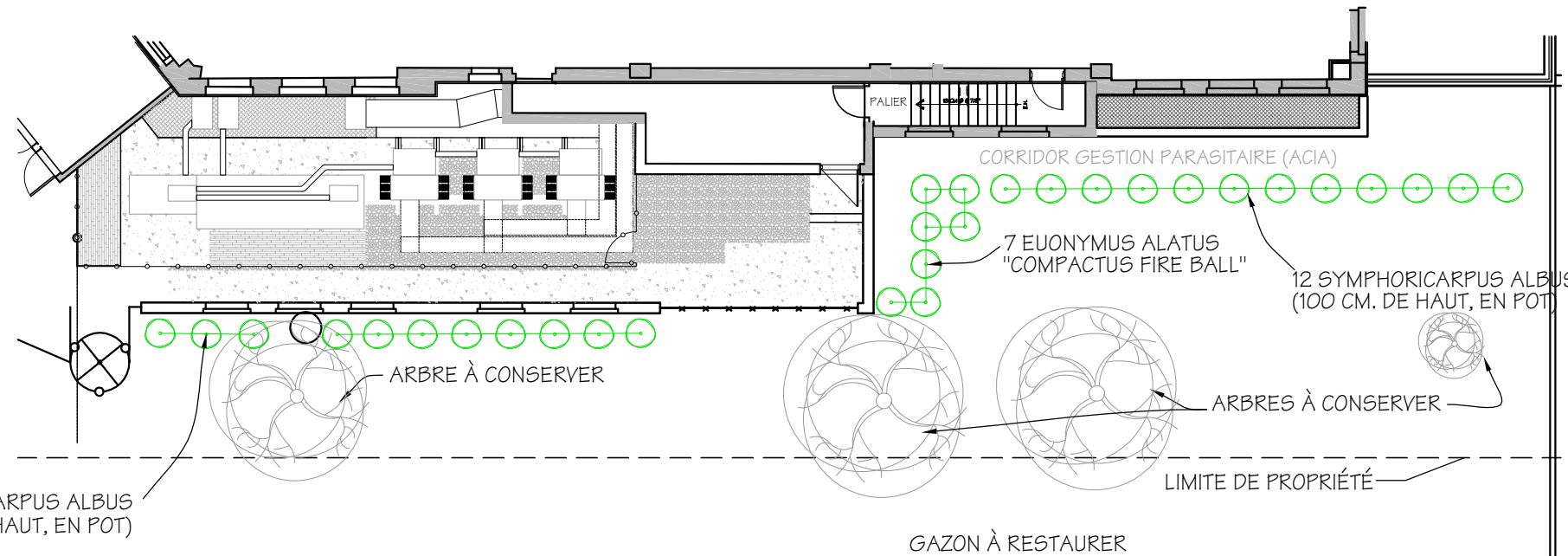
No	DATE	DESCRIPTION	PAR
5	21 mai 21	Émis pour CCU & PCCMOI	Y.S.
4	22 fév. 20	Émis pour PCCMOI	Y.S.&M.C.M
3	2 déc. 20	Émis pour PCCMOI	Y.S.&M.C.M
2	24 nov. 20	Émis pour PCCMOI	Y.S.&G.D.
1	22 oct. 20	Émis pour PCCMOI	Y.S.

DISCIPLINE: **ARCHITECTURE**

TITRE DU DESSIN:
**ZONES D'AMÉNAGEMENT
PAYSAGER - ZONE 1 & 4**

DATE:	ÉCHELLE:	DES. No:
28 août 2018	n/a	A15
VÉRIFIÉ PAR:	DES. PAR:	
	G.D.	
PROJET No:	DOSSIER No:	
P13-070PA	FCG14-005-3	

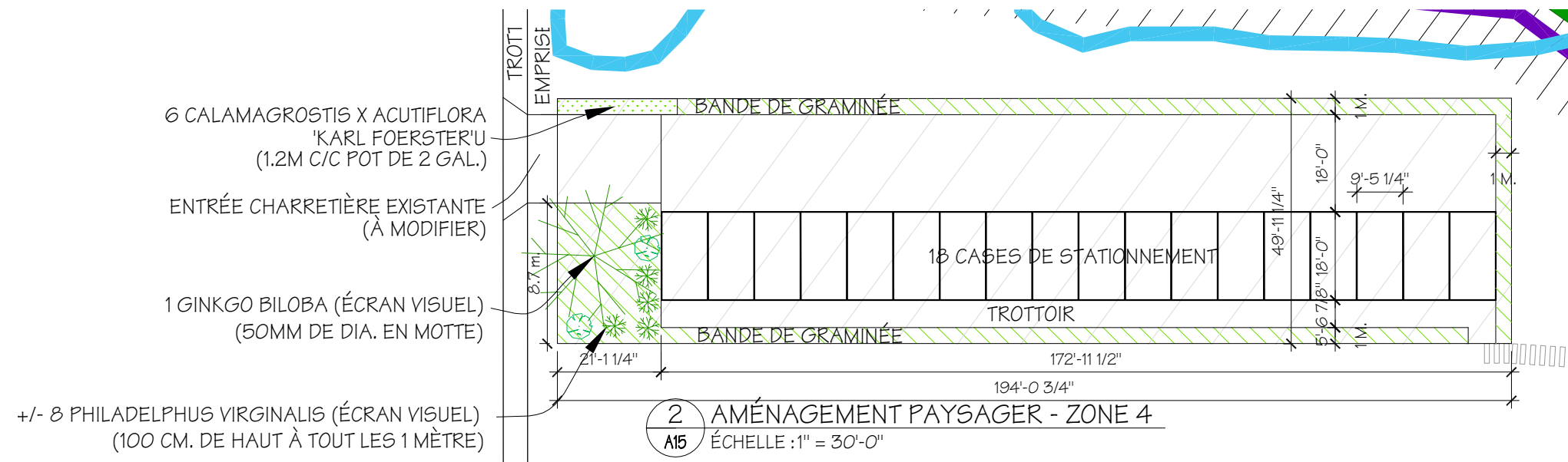
REF.: ...\\mes+U13 (2020)\P13-070pa\FCG14-005-3\CAD\20201019-Lactalis-Proposition Facades



NOTE IMPORTANTE : L'EMPLACEMENT DES ARBUSTES SERA COORDONNER PAR L'ARCHITECTE PAYSAGISTE AU MOMENT DE LA PLANTATION POUR ÉVITER D'ENDOMMAGER LES RACINES DES ARBRES MATURES EXISTANTS

RUE ST-JACQUES

1 AMÉNAGEMENT PAYSAGER - ZONE 1
A15 ÉCHELLE : 1/16" = 1'-0"



2 AMÉNAGEMENT PAYSAGER - ZONE 4
A15 ÉCHELLE : 1" = 30'-0"